

Département de la Charente

**Communes de VITRAC-SAINT-VINCENT
Et de CHERVES-CHATELARS**

COMPTE-RENDU

De la réunion d'information et d'échange avec le public

Du 8 mai 2021 de 14 à 17 heures



**Organisée dans le cadre de L'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant la
demande d'autorisation environnementale**

pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile

Par la SAS TERREAL

Sommaire

OUVERTURE

Mme Paulette MICHEL, commissaire enquêteur

M. Bruno Hocdé, Directeur de la SAS TERREAL

PREMIERE PARTIE (Information sur le Projet)

Présentation de TERREAL

TERREAL : pôle Tuiles Centre

Projet technique

Incidences

DEUXIEME PARTIE (Echange avec le public)

Questions – réponses

CONCLUSION

Par Mme Vanessa Viseux, Président de l'Association « Non à la Terréalité »

Par Mme Paulette Michel, Commissaire Enquêteur

Par M. Bruno Hocdé, Directeur de la SAS TERREAL

OUVERTURE

A 14 heures 15, j'ai ouvert la réunion. Après la déclinaison de mon identité, j'ai rappelé que :

La Présidente du TA m'avait nommée pour conduire l'enquête publique, relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la SAS TERREAL, concernant l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile, sur la commune de Vitrac-Saint-Vincent, au Breuil et sur la commune de Cherves-Châtelars, à Etamenat.

J'ai décidé, de l'organisation de cette réunion et d'une extension de l'enquête publique, compte tenu de la situation géographique du projet de carrière, à proximité immédiate du village du Breuil, d'une part, et d'autre part, en raison d'une information limitée du public, répondant ainsi, aux demandes exprimées par le Collectif « Non à la Terréalité » lors de la 1^{ère} permanence.

J'ai remercié le Directeur de la Société TERREAL et ses collaborateurs, de leur participation, sans laquelle, la réunion n'aurait pas pu se tenir, Mme la Préfète, d'avoir autorisé cette réunion, en période de crise sanitaire, M. le Maire, pour la mise à disposition de la salle de réunion, son aménagement, et l'enregistrement des participants, dans le respect du suivi sanitaire.

J'ai informé, que la réunion était enregistrée. Qu'elle devait se dérouler, dans le respect mutuel, des uns et des autres, dans le respect des règles sanitaires, et du respect du sens de l'enquête publique, et demandé, que chaque intervenant puisse décliner son identité, lors des prises de parole.

Enfin j'ai précisé, que la fin de la réunion était prévue à 17 heures et rappelé les deux grandes parties de la réunion : **l'information** sur le projet, par les représentants de la SAS TERREAL, conformément au dossier mis à disposition du public, dans le cadre de l'enquête publique, **l'échange**, à partir des observations et des propositions du public, et des réponses du Maître d'Ouvrage, apportant des clarifications.

J'ai laissé la parole à M. Hocdé, Directeur du Pôle tuiles Centre.

Après la présentation de ses collaborateurs, MM. Lantié et Pineau, M. Hocdé assure, qu'il est conscient des questions pouvant se poser, sur l'ouverture de la carrière. De l'expérience acquise, il est là, pour prendre connaissance des questions et, est prêt à faire des propositions, pour améliorer le projet.

PREMIERE PARTIE - Information sur le Projet

- [Présentation de TERREAL](#)
- [TERREAL : pôle Tuiles Centre](#)

M. Hocdé, présente son groupe, issu de la fusion de TBF/Lambert/Giraud, en 2000 : 160 ans d'expérience de terre cuite, 114 années sur la commune de Roumazières-Loubert, la variété de la production des 16 usines situées en France, dont Roumazières-Loubert, Chasseneuil-sur-Bonnieure, en Charente, Montpon-Ménéstérol en Dordogne. L'usine de Roumazières-Loubert, fondée en 1907, la plus importante, avec 44 hectares de superficie, emploie actuellement 340 salariés.

Il présente la variété de production de ces différents sites, indique que l'usine de Roumazières-Loubert a une capacité de production de 420 000 t/a, la plus grosse production, du groupe, disposant d'un pôle qualité, présente le process de fabrication intégré, de la matière première au produit fini, puis le transport par camions, représentant 600/1000t/j soit environ 50 camions.

La SAS TERREAL est un acteur économique majeur de l'Est de la Charente, avec 1 millier d'emplois induits dans le réseau fournisseurs/sous-traitants et clients. Le groupe affiche une volonté d'investir durablement le site, et engage des développements, dont le dernier s'élève à 6 millions 400 €.

Une situation qui représente des retombées sociales, à travers des versements fiscaux, de la formation envers des jeunes, des partenariats avec le SDIS, associations, des compensations environnementales.

Un positionnement, qui conforte l'intérêt à bien faire les choses, qui renforce le souci de prendre en compte les impacts générés et à trouver les meilleurs compromis.

TERREAL exerce ses responsabilités, dans les activités industrielles, sécurité du travail, suivis environnementaux, liens avec les collectivités, intervenant foncier, forestier et agricole, en liaison avec la SAFER, facilitant les échanges fonciers.

- [Projet technique](#)
- [Incidences](#)

M. Lantié, à 14 h 29, assure ensuite la présentation du projet :

- l'approvisionnement en matière première (argile et sable) et la présentation de différentes carrières,
- l'origine et la nécessité du projet du Breuil et sa qualité d'argile,

-l'autorisation d'exploiter délivrée par la Préfecture, son formalisme et ses prescriptions particulières. L'arrêté est à considérer comme une loi sur mesure pour le site. Vos questions sont prises en compte, avec modulations possibles des prescriptions, via le rapport du commissaire-enquêteur.

Il aborde ensuite, le projet du Breuil, sa localisation et ses deux emprises, avec leur superficie.

-l'historique du gisement : une réserve d'1 million de tonnes dont 43% utiles/57% stériles

-présentation géologique du site et du gisement, à travers l'explication du carottage, (incluant des analyses) des méthodes nouvelles de reconnaissance, par sondage électrique, à l'identique d'une tomographie médicale.

-présentation de coupes E/O et N/S, identification du secteur par fléchage blanc, couleur d'identification des différentes couches selon leur nature géologique, leur physionomie (% de pente, positionnement...), produites par des algorithmes des logiciels dédiés.

-présentation des principes généraux des rythmes de production, d'un tonnage moyen de 35 000 mini/55000t maxi, (ce dernier tonnage ne pouvant se faire que 2 années consécutives), atteint par 2 campagnes, de 5 à 6 semaines, dans l'année.

Le Breuil produira 2,5 fois de moins que la carrière d'Etamenat, avec 2,5 fois de moins de camions.

-présentation des méthodes d'exploitation : pas d'explosif, ni production de vibration, on rentre dans l'argile comme avec un grand couteau dans du beurre froid. Ce n'est pas très déformable ni réactif. Rappel d'une exception pour l'emploi de matériel vibrant : rouleau compacteur en année 1, pour l'aménagement de la plateforme, à 200 m de l'habitation la plus proche.

Exemple des carrières exploitées, notamment des Vignaux, 150kt/an, 4 fois plus grosse, et la poussière qui a été traitée, rappel des engins et du travail en fosse.

-la stabilité de terrain – rappelle des textes, fixant à 10 m de recul par rapport au fonds riverain, bâti ou non, incluant l'application du principe de précaution. L'excavation ne s'effectue pas sur un seul front, mais des fronts de taille successifs, donnant une pente générale de 33°. Suivi assuré en continu. Ensuite, blocage des bases du talus par les stériles, assurant la stabilité à long terme, avec schéma explicatif. Ce schéma décrit également la coupe de la remise en état (cuvette à fond plat).

-présentation du transport, assuré par un circuit en boucle, et par campagnes, 3 véhicules X 6 tours = 18 tours (36 tours si dispositif doublé).

Le dossier présente une ambiguïté sur le nombre de camions circulant. Calcul explicatif pour déterminer le nombre de jours où les camions circuleront. A raison de 28t par camion, il faut 1 250 camions/année pour transporter les 35 000 t de production moyenne. Traduit en jours de roulage : il suffit de 70 j pour faire circuler ces 1 250 camions, à raison de 18 tours par jours.

Pas de circulation tous les jours, ni de date particulière pour les campagnes, qui s'effectueront suivant les besoins de l'usine et de la météo. Pas de circulation les jours de pluie.

Principe d'exploitation par phasage de 5 ans / coupe de travers pour mélanger les produits hétérogènes (à l'appui de schémas).

Incidences

- **Perceptions visuelles** : les merlons : masques visuels mais également rôle anti bruit et anti poussière, font l'objet de nouvelles réflexions, afin d'améliorer l'impact et la perception : cf cartes et profils avec haies à 10/15 ans.

Il est signalé que les haies restant à planter au Nord du Breuil, peuvent être envisagées différemment, avec un effet plus masquant, en utilisant du charme sur l'une des deux lignes.

- **Perception sonore** : travail en fosse, organisation du travail de 8 h/j avec pause méridienne, transport sur une durée de 8 h.

- **Gestion des eaux superficielles** : rétention en fond de fosse, extraites par pompage vers les 3 bassins sur Etamenat : seuil 35mg/l de matière en suspension, 5 à 6 autres seuils (température, pH, teneur en oxygène), contrôles à des fréquences prescrites par le DREAL.

- **Eaux souterraines** : nouvelle coupe schématique présentant les deux types de nappes. Dans les argiles à silex, lentilles plus sableuses constituant « des nappes perchées » dépendantes des eaux de pluie, sur lesquelles peuvent se trouver des puits. Sous les argiles exploitées, des argiles non exploitées et une couche marneuse, protègent la nappe « infra-toarcien » assurant le maintien et la sécurité d'étanchéité. Cette nappe est suivie à partir du piézomètre installé au Nord-Ouest du terrain. Présentation de la limite d'excavation, dans la première partie de la deuxième couche d'argile. Précision : si modification des niveaux de nappe dans les puits du fait de TERREAL, c'est à la société de rétablir d'accès à l'eau.

- **patrimoine naturel** : Suite au défrichement, reconstitution d'une double haie, pour assurer un corridor écologique de déplacement, notamment pour les chauves-souris. Déboisement au cours de la 6^e année, renforcement du réseau bocager local. Reconstitution de la zone des bassins à l'identique, avec les prairies semi-humides.

DEUXIEME PARTIE : Echange avec le public (15 H 16)

La partie « Question/Réponse » est structurée, par des prises de parole, demandées par les membres, de l'association « Non à la Terréalité », désignés, qui se sont partagé les observations à présenter, auxquelles les représentants de la SAS TERREAL, ont apporté des réponses et des propositions (synthétisées en ocre).

M. Kindel, Vice-Président de l'association « Non à la Terréalité » :

► **question posée, pendant la présentation** : pourquoi un plan d'eau ?

Afin d'économiser les matériaux de remblais, et éviter d'effectuer une restitution avec une cuvette trop marquée.

En seconde partie, après un préalable, sur la présentation de la SAS TERREAL, présente une liste de questions :

► Aimeriez-vous qu'une carrière s'impose à 100m de chez vous ?

► un merlon de 5 m pendant 30 ans, peut-il avoir un effet globalement positif sur les riverains ?

► est-il en place dès le premier coup de pelle et pendant 30 ans ?

► L'association a calculé le volume de terre nécessaire sur une longueur de 1 500m soit 22 000m³. Ne manqueront-ils pas pour la remise en état ? Ou vous servirez-vous de l'erreur de la Faurie ? Pourquoi utilisez-vous des rebus de terre cuite, manquez-vous de remblais ? Idem pour les déchets inertes, sont-ils nécessaires ?

● Les merlons sont constitués en premier et réutilisés en dernier. Les tonnages les constituant seront réutilisés et ne manqueront pas (c'est une petite partie du volume des stériles). Le plan de remise en état, présenté dans le dossier, se fait sans apport extérieur et avec les terres du site, qui sont désormais triées et toutes conservées, pour une meilleure réutilisation. Sur ce point, de nouvelles procédures sont définies et sont plus performantes que celles mises en œuvres auparavant. La possibilité d'accueillir des inertes est sollicitée pour capter d'éventuelles remblais proches, pour adoucir encore les pentes prévues dans la remise en état, mais il est peu probable que des tonnages significatifs se présentent. En cas d'accueil, il y a des exigences légales (analyse, traçabilité). Les casseaux sont utilisés pour créer les pistes et la plateforme, car la terre cuite est chimiquement affines (de la même constitution) avec les argiles. Le caractère inerte des casseaux a fait l'objet d'analyse.

► La nuisance de la poussière est résolue par l'arrosage des pistes. Qu'elle est la provenance de l'eau ? Quelle quantité ?

► Comment sera assurée l'évacuation des eaux de ruissellement ? En dehors des périodes d'activité, comment sera suivie cette évacuation ?

► Quelle incidence sur la décantation ? L'eau utilisée est boueuse, le déversement s'effectuera avec difficulté ?

► L'eau de fosse, après un arrêt hivernal présente un risque le déversement ?

► Que se passera t'il en cas de pollution ?

► Utilisation de liquide de floculation. Selon la fiche jointe au dossier, ce produit est nocif pour le milieu aquatique, avec des mises en garde pour l'environnement, vous sentez-vous inquiet comme nous le sommes ?

- L'arrosage des pistes se fera avec l'eau de pluie, utilisée autant que nécessaire, avec une tonne à eau agricole, équipée d'une queue-de-carpe, très robuste, qui ne se bouche pas. Elle sera pompée dans la fosse (rétention) et dans le dernier bassin de décantation.

- Le fond de fosse est suffisamment vaste pour recueillir les eaux de pluie d'une année (par exemple en fin de première année, le vide de fouille représente 50 000m³). La gestion de l'eau, dépend du chef de carrière. L'eau dans la fosse, après arrêt d'activité devient limpide, elle est aspirée, par une pompe à flotteur, jusqu'à la partie plus dense. Selon les particules restant en suspension, il peut être utilisé du coagulant (produit utilisé en station d'épuration). Son utilisation, se fait selon les préconisations des fabricants (dosage), et nous disposons du matériel pour l'utiliser.

- La pollution des eaux de pluie est très rare (eau distillée naturellement). Les engins sont révisés ou entretenus hors du chantier, et, exceptionnellement, en cas d'accident, et de pollutions, des procédures sont prévues, respectées et mises en œuvre. Des kits anti-pollution sont présents dans tous les engins.

M. Dagnas :

► Depuis 6 ans, un glissement de terrain emporte un chemin d'exploitation. En avez-vous eu connaissance ? Le glissement, de cette plaque d'argile, fait suite aux périodes chaudes et de pluie que nous avons connues. Il s'opère, sans intervention humaine. Quelles seront les conséquences, à proximité des maisons, d'une carrière de 22 m de profondeur ?

► Le ruisseau des Pennes : les bassins de décantation d'Etamenat étaient-ils bien efficaces, aux Forges, l'eau était boueuse et pas simplement jaune. L'étang de la ferme est complètement envasé.

- Nous allons aller voir et certainement envoyer un géologue, sur l'évènement mentionné. Distinction à faire entre les phénomènes de solifluction, lié aux incidences pluviométriques, et ceux de rétractation/gonflement qui provoquent des diffusions de désordres, qui se transmettent sur quelques centimètres, et qui sont néfastes quand ils se produisent à droit des fondations des maisons. Le phénomène décrit semble différent. C'est un sujet qui mérite attention et nous restons toujours à l'écoute des remontées. Nos travaux peuvent connaître une « loupe » qui part, mais sur une pente seulement, ça ne déstabilise pas tout, nos fronts étant proches de la pente d'équilibre de nos matériaux.

- Sur les observations relevées, sur les eaux boueuses, aux Forges, nous sommes aussi à l'écoute.

M. Michaud : Conseiller municipal :

► Lors du conseil municipal où vous avez présenté le projet de carrière, vous avez fait état de la qualité de l'argile « qui n'était pas si bonne que ça » ?

► Le transport se fait par le D16 / D27 non étudiées pour les camions et présente un danger pour le village « Chez Gallardou ». Lors de l'exploitation de la carrière d'Etamenat, des désordres, liés aux camions, ont été constatés sur la route : des fluages. Je surveillerai les routes, notamment vers « Chez Gallardou ».

► Pas de bande de 20 m là où il y a des maisons. Pourquoi la route communale n'a-t-elle pas de protection à 20 m à l'identique de la RD? et l'humain là-dedans ? l'avez-vous complètement oublié ?

► Vous sentez-vous capable de vivre la même chose que nous ?

● Lors de la présentation au conseil municipal, nous avons été transparents sur les particularités de cette catégorie d'argile. Mais la terre du Breuil est tout à fait importante, puisqu'elle entrera à 25% dans la part argileuse du mélange. Elle nécessite une étape de broyage et préparation supplémentaire, mais elle est très utilisable. Elle ne correspond pas aux matériaux de la Faurie, mais est identique à ceux d'Etamenat.

● La RD27 correspond à la classe de route « 500 à 1500 véhicules/jour ». Avec une circulation de 1500 VL, le Service des Routes du Département a été consulté en amont du projet. Sur Chasseneuil-sur-Bonnieure, le maire a été consulté. Il n'y a pas de circulation PL par Vitrac et par le Breuil. Nous demandons les autorisations et prescriptions de sécurité aux gestionnaires des routes, avec convention précisant l'état des lieux. Nous sommes déjà intervenus en zone de croisement et discuterons avec le Département pour trouver les meilleurs compromis, et sommes prêts à envisager des aménagements (zone de croisement) si nécessaire.

● Au nord du Breuil, une bande de 20m est prévue au niveau de la maison de Mr & Ms Pollard. Là où une bande de 10m est prévue, la distance avec les bâtiments est plus importante (notamment l'habitation de M. & Mme Morel). Il n'y a pas de recul de 20 m prévu pour la voie communale, mais c'est une zone d'exploitation moins profonde (15m), avec remblai rapide après extraction.

Mme Michaud :

► Avec la carrière, la valeur de nos maisons va baisser de 40%, après consultation d'une agence immobilière, et elles deviendront invendables. Nos maisons sont notre seul patrimoine. Quelles compensations pensez-vous donner et sous quelle forme ?

► si l'on perd le seul avantage de tranquillité, on perd tout. **M. Michaud** : derrière ce mur on se sentira complètement oppressé.

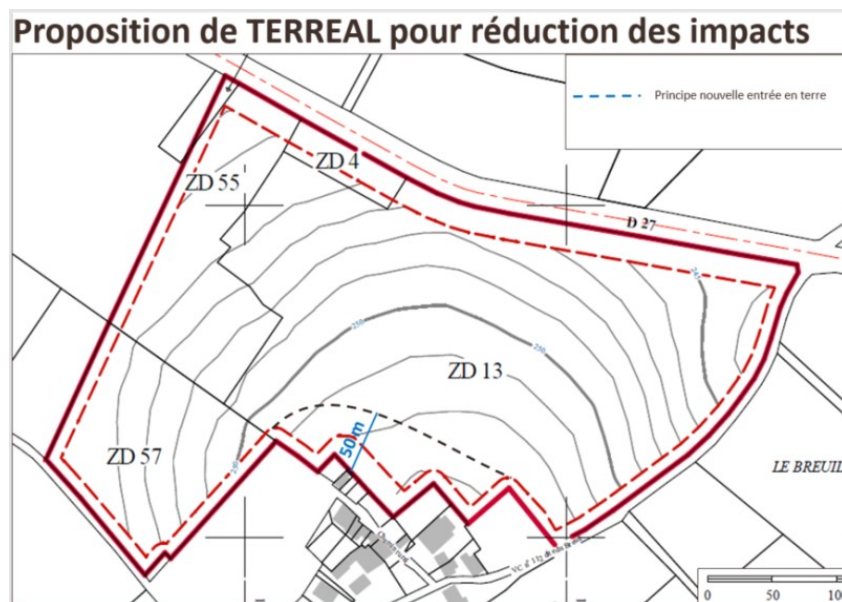
● Ce que nous constatons habituellement, c'est beaucoup d'émotion à l'ouverture du site, puis, au bout de 2 ans, quand les travaux d'ouverture sont faits et que les merlons ont pris leur apparence définitive, les choses se calment. Nous n'avons jamais eu ce genre de

quantification, de perte de valeur, ni de remontée ou de riverain, étant venu nous demander des comptes sur ce thème. Nous n'avons donc pas d'éléments sur la perte de valeur immobilière. Nous avons noté des ventes autour des carrières situées en ville à Roumazières-Loubert, sans remontée à TERREAL.

- Sur le paysage, nous sommes prêts à regarder ce qu'il est possible de faire pour le merlon au Nord du Breuil. On ne peut pas laisser dire, que tout le monde a le même impact, en tout lieu, même si nous comprenons la solidarité du Collectif.

En écoutant les remarques répercutées par Mme Michel, et à la lecture du courrier de Mr & Mme Pollard, nous avons pris conscience, que le merlon, protégeant les maisons situées en premier rideau, risque de créer un impact secondaire, avec un ressenti difficile. Nous avons donc une proposition.

[Présentation d'une figure présentant le recul de l'ouverture de fosse, passant de 20 à 50 par rapport à la limite de propriété Pollard-Terreal – figure ci-dessous].



Le merlon pourrait ainsi être décalé et sa forme sera travaillée. Nous avons commandé au paysagiste une modélisation sur les maisons du 1^{er} niveau au Nord du Breuil, que nous espérons pouvoir produire, dans les réponses aux remarques de Mme le Commissaire enquêteur. Le merlon aura un tracé plus arrondi, avec une forme de parabole, afin d'améliorer l'effet de rétrécissement, provoqué par les angles prévus dans le projet de départ.

La distance, entre la maison de Mr & Mme Pollard et l'ouverture de la fosse, passe de 22 à 52m, et la distance au fond de fosse, passe de 57m à 87m. Nous proposons aussi une pente moins raide, côté habitations, avec l'adjonction d'éléments visuels dans l'espace libéré, pour atténuer encore l'aspect géométrique. Ce recul agira aussi sur les autres incidences. Afin de diminuer les inconvénients, nous proposons le décalage de la piste, allant vers le stock de stériles, en l'orientant vers l'Ouest dès le coin du bosquet. Elle pourra être décalée encore plus, après la coupe du bois, dans la 6^e année, en la portant sur la lisière Ouest.

M. Boudot –

► Impact des extractions sur les puits communaux ? Et quoi faire ?

En cas d'incident sur les puits, nous sommes responsables et avons l'obligation de remettre l'eau, sur les puits déclarés ou pouvant l'être pendant l'enquête publique. Ces puits peuvent être intégrés au réseau de surveillance.

► Un circuit de camions passant devant le lycée, représente un danger pour les jeunes gens, même étudié avec les élus. Pourriez-vous élargir les routes ? Ce serait préférable à de regrettables articles dans la presse. Pourquoi, pas passer par Suaux ?

- 3 routes ont été homologuées pour le transport par camions par les gestionnaires des voiries dans ce secteur. Celles desservant les carrières de Monnier à Cherves, de Garandeau à Genouillac et d'Etamenat (la RD 27). La route devant le collège est dotée de dos d'âne, ce qui conduit à un réel ralentissement, et les chauffeurs sont tenus de respecter les vitesses exigées, surtout lorsque les activités économiques et humaines se croisent.

- Nous pouvons regarder, et l'avons déjà fait, des aménagements de voirie, lorsque ceux-ci sont possibles et demandés par le gestionnaire.

Mme Michaud

► Les habitants de Chasseneuil-sur-Bonnieure sont plus critiques sur ce sujet que les élus, de même « chez Gallardou ». Les avez-vous interrogés ? L'humain est très oublié.

Mme Biardeau

► J'ai une fille d'1 an, risque t'elle d'avoir des problèmes pulmonaire ? En cas de problème à qui le signaler ?

- Les merlons, ou stocks, ne sont pas sources de poussières. L'argile maintien les particules susceptibles de s'envoler. Seul le roulage, en période sèche, provoque de la poussière. L'arrosage des pistes est très important.

L'étude de danger, fait le point sur ce danger pour les établissements classés, de production de grande envergure, tels les raffineries. Le sujet, dans cette étude sur le site, ce sont les particules alvéolaires de silice. Ici, les silex qui peuvent libérer ces particules, ne sont pas éclatés, ni broyés, ce qui évite leur danger. Ce risque est mesuré sur les sites pour nos employés (capteur = simulateur de respiration) tous les 2/3 ans. Ces mesures n'indiquent pas de classe de risque particulière. Ces mesures sont aussi effectuées en usine car les risques sont plus présents en milieu confiné qu'à l'extérieur. Les problèmes rencontrés seraient à signaler au chef de carrière, dont le n° de téléphone serait communiqué à l'ouverture du site.

M. Massonnet

► Epileptique et asthmatique, quels sont mes risques ?

► Le plan présenté au dossier ne fait pas apparaître tout le village ?

► le bruit, provenant de la carrière de la Faurie, nous l'entendions à notre aise et on ne s'est jamais plaint.

- A quelles poussières êtes-vous sensible ? Si cela vous arrive, il convient de nous en informer. Nous allons proposer un comité de suivi avec les élus, tous les 3 mois et nous pouvons proposer une visite sur place.

Une personne a fait remonter une question sur l'ambrosie [personne non présente en réunion], c'est un risque que nous connaissons, le pollen est très irritant. Sur ce sujet, il y a un arrêté préfectoral, qui doit donc être appliqué.

- Pour réduire les impacts, nous intervenons sur le site, mais pouvons aussi intervenir chez les personnes avec leur accord, si l'action est ciblée sur la réduction d'un impact. On peut, si les gens sont d'accord, analyser par maison, les plus concernées et les plus proches, proposer de renforcer les haies ou d'autres actions.

Pour le signal sonore de recul, il y a un changement de technologie, avec le « cri du lynx », moins stressant et directionnel, qui réduit considérablement la gêne.

Concernant la question sur le document, où ne figure pas tout le village : c'est un document hors texte, très normé par la réglementation, ce n'est pas intentionnel. Le village est figuré sur d'autres figures (exemple dans la présentation, tirée de l'analyse paysagère).

Mme Viseux – Présidente de l'association « Non à la Terréalité »

► Pouvez-vous nous donner le nombre d'habitants des villages impactés par la carrière ?

► Quels sont les horaires de travail ? Y aura-t-il une pause méridienne ?

► La Faurie avait-elle bénéficié des mêmes carottages qu'aujourd'hui ? qu'elles sont les limites d'exploitabilité ? Quelles sont les différences ? combien de carottages ont été faits au Breuil ? Quelles sont les certitudes que ce soit mieux ?

► Pouvons-nous obtenir des études complémentaires sur :

- la baisse des impôts locaux
- une expertise immobilière avec constat d'huissier
- sur le comptage des véhicules
- sur l'étude préventive d'archéologie
- sur l'impact du cadre de vie (le hameau entier est concerné)

- Non, je n'ai pas le nombre de personnes des différents villages, c'est comme répondre à la question du prix du ticket de métro.

- Les horaires seront : 7 h 30/12 h – 13h30/17 h avec une pause méridienne 12 h/13h30

- A l'époque de la Faurie, les sondages étaient réalisés à la pelle. Aujourd'hui, les moyens ont changé, les carottages sont accompagnés par des sondages électriques. TERREAL s'est dotée d'un laboratoire des matières premières, fait plus d'analyses sur les carottages, ce qui renforce

la cohérence des résultats. Le site du Breuil, qui a eu 16 carottages, est de la qualité d'Etamenat

- Sur la baisse des impôts locaux, la question concerne la collectivité.
- Concernant l'expertise immobilière, une expertise de stabilité, effectuée par un expert immobilier, ou expert en bâtiment, sera effectuée sur 4 habitations les plus concernées au Nord du Breuil, pour avoir « un état 0 », et leur sécurisation ne pose pas de problème, ce qui ne concerne pas, comme vous le demandez l'impact sur la valeur vénale. Sur ce point particulier, ce processus, au niveau des carrières en France, n'a jamais été déclenché, les bâtiments sur ou à proximité de la carrière, pouvant être achetés.
- Le comptage de circulation ne relève pas de la SAS TERREAL, mais des services gestionnaires des voies. Nous sommes associés, en tant que de besoin, à la réduction des impacts, pour trouver des fonctionnements les moins perturbants. Les décideurs publics ne nous ignorent pas et ont la volonté de nous intégrer de mieux en mieux.
- Le comité de riverains, un outil mis à disposition qui informe, sur le respect de nos engagements. Nous souhaitons en mettre un en place, à l'ouverture de la carrière, avec les riverains concernés et la municipalité.
- Concernant l'archéologie, les travaux (diagnostic archéologique) sont déjà prescrits, par arrêté du conservateur régional de l'archéologie et seront exécutés. Ils seront planifiés avec l'INRAP selon leur planning de travaux.
- Sur les impacts du cadre de vie : Nous sommes ouverts, et nous pouvons ensuite proposer des adaptations, mais il n'existe pas de mise en place scientifique, inscrite dans les dossiers, ni de méthodologie. L'impact n'est pas homogène et très subjectif.

M. Kindel

► fait remarquer qu'il s'agit d'un projet sur 30 ans avec des stockages sur place, faute de solution ailleurs. Vous reportez vos problèmes techniques sur l'humain.

- La raison réelle, est l'utilisation à 25% de la part argileuse du mélange, selon les capacités de production. En outre, des comités de suivi, avec les élus et les riverains, permettent d'officialiser les choses, et de répondre aux problèmes.

M. Poursat :

► Quel devenir des extensions des carottages extérieurs au projet ? Sur la commune de Vitrac-Saint-Vincent ?

- Ce sujet n'est pas envisagé. Les sondages effectués et archivés ne sont pas transposables aujourd'hui et sont donc inexploitable.

M. Lelong

- ▶ Pouvez-vous revenir sur la coupe stratigraphique N/S- E/O. Vous avez parlé d'un pendage de 2%, mais à droite, près de la flèche, le pendage est beaucoup plus important ? On est dans les irrégularités connues du gisement, qu'elle est l'orientation de fixité du terrain ?
- ▶ Rassurez-moi, il y a un talus de 2 m et vous avez prévu un merlon supplémentaire.
- ▶ A combien se situe le front ? Comment être rassuré ?
- ▶ Nature du sous-sol
- ▶ Quelle est le projet de réalimentation électrique du Breuil
- Le pendage est une pente générale sur plusieurs km, là, vous parlez d'un objet (un petit plissement) de quelques mètres. Ca ne gêne pas l'exploitation.
- Le merlon est bien de 2m.
- Au niveau de la route communale, recul de 10m puis, talus d'exploitation 23 de large (3h pour 2v) pour atteindre le fond de fosse, qui n'est ici que de 15m de profondeur. Le pendage constaté est ici sans incidence et sans facteur compliquant (expliqué avec retour sur schéma géologique et sur la coupe schématique sur l'eau souterraine). Cela ne diffère pas de ce qui a été rencontré et géré à Etamenat.
- Sur l'électrification du Breuil, des nouveaux poteaux seront posés, à voir avec ENEDIS, aucune planification n'est connue, à ce stade, TERREAL suit les prescriptions d'ENEDIS et finance les travaux.

M. Dagnas

- ▶ La remise en état sur Cherves-Chatelars où ne poussent que des ajoncs ?
- ▶ La coulée d'argile déjà évoquée, se rapproche du poteau électrique, ENEDIS a-t-il été informé ?
- Sont visionnées les différentes remises en état, selon les derniers sites fermés, qui découlent d'une reprise de compétences et de structurations des chantiers inscrites, désormais, dans l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Mme Lelong

- ▶ Pour cette petite carrière, pourquoi acheter un terrain aussi près des maisons. Dans ce dossier, la faune est mieux prise en compte que les habitants locaux, que nos biens et notre bien-être. « éviter l'exploitation quand les résidents sont présents ? * » - Il s'agit de mépris et boucle, les propos de l'association, en s'associant au mécontentement exprimé en début, par M. Kindel, à savoir : aimeriez-vous qu'une carrière s'impose à 100m de chez vous ?
- Il n'y a aucun mépris, de la part de TERREAL, qui reste à l'écoute. * cette phrase concerne les résidents anglais.

CONCLUSION

- **Mme Viseux** – présidente de l'association

Conclut en remerciant la commissaire enquêteur pour l'extension de l'enquête publique et de l'organisation de la réunion d'information et d'échange avec le public.

Elle indique que cependant les angoisses et la détermination des membres de l'association n'ont pas changé et précise que le 15 mai 2021, l'association remettra, lors de la dernière permanence, à la mairie de Vitrac-Saint-Vincent, entre 9 h et midi, les pétitions signées, les courriers des membres de l'association et un mémoire rédigé par leur avocat.

- Je remercie l'ensemble des personnes présentes, de leur participation, à cette réunion, et rappelle la date et l'heure de la fin de l'enquête publique.

- **M. Hocdé**, Directeur de la SAS TERREAL

Remercie les participants, pour la tenue de cette réunion, et redit son intention d'être attentif aux observations et propositions qui seront déposées, par écrit, auprès de la commissaire enquêteur.

Il souhaite redire et synthétiser, les propositions d'améliorations du projet, qui ont été formulées par Terreal, au cours de cette réunion :

- recul de l'entrée en terre de 20 à 50m au Nord-Ouest du Breuil et changement du tracé du merlon,
- mise en place d'un comité de suivi de l'exploitation du site,
- décalage vers l'Ouest de la piste desservant le stock de stériles,
- constat d'expert en préalable aux travaux, sur les 4 habitations les plus proches, dans le village du breuil,
- précision du nombre global de camion et du nombre de jours de roulage, TERREAL étant prêt à échanger sur une limitation du nombre de tours par jours pour se limiter à 18 t/j,
- TERREAL est prêt à retravailler le projet d'aménagement du merlon ou d'autres compléments d'aménagement avec les riverains concernés.

La réunion est close à 17 h 22.

Saint-Yrieix, le 11 mai 2021,

La commissaire enquêteur,

Signé

Paulette MICHEL

P.J. : ● la liste de présence des participants

- les interventions de l'Association « Non à la Terréalité », la prise de note et le support de la SAS TERREAL

PS - Au moment, de récupérer l'enregistrement annoncé, le responsable du matériel loué, venu le récupérer, indique qu'il n'y a que 15 mn d'enregistrement, suite à un incident de lancement, que l'absence de maîtrise du matériel, n'a pas permis de repérer et que sa technologie, n'autorisait pas d'intervention de la part du loueur.

Département de la Charente

**Communes de VITRAC-SAINT-VINCENT
Et de CHERVES-CHATELARS**

COMPTE-RENDU

**De la réunion d'information et d'échange avec le
public**

Du 8 mai 2021 de 14 à 17 heures



**Organisée dans le cadre de L'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant la
demande d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile
Par la SAS TERREAL**

PIECES JOINTES



**Demande d'autorisation préfectorale
d'exploiter une carrière,
lieu-dits Le Breuil, Vitrac-Saint-Vincent
Et Etamenat, Cherves-Châtelars**

Vitrac-Saint-Vincent, le 08 mai 2021

INTRODUCTION



Introduction de Mme la commissaire enquêteur

Introduction de M. Bruno Hocdé

ORDRE DU JOUR



1. Présentation de TERREAL
2. TERREAL : pôle Tuiles Centre
3. Projet technique
4. Incidences
5. Questions - réponses

PRESENTATION DE TERREAL



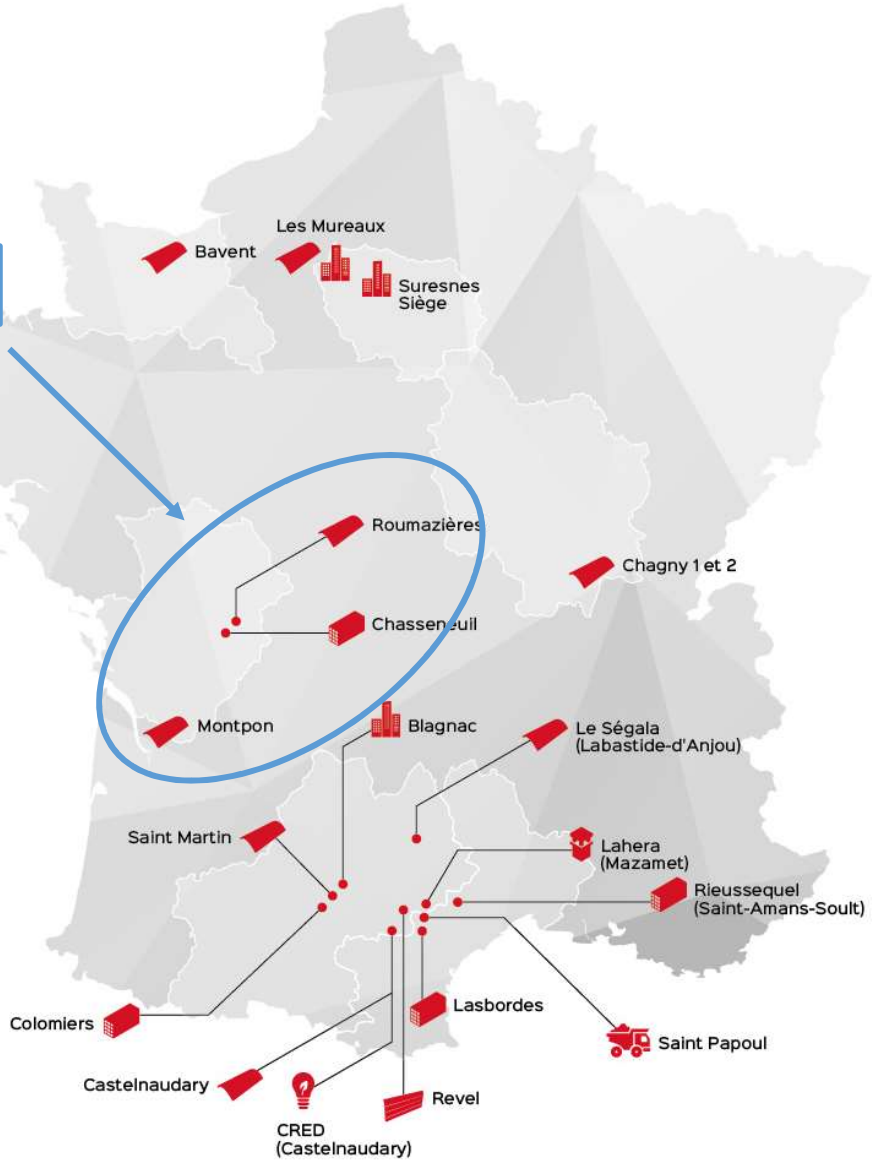
TERREAL en quelques chiffres



Notre présence en France



PTC: Pôle Tuiles Centre



- Bardage
- Centre de recherche
- Bureaux
- Tuilerie
- Briqueterie
- Accessoires fonctionnels
- Pôle Carrière

TERREAL : Pôle Tuiles Centre (PTC)

Pôle Tuiles Centre : 3 sites de production



- ROUMAZIERES : usine terre cuite
 - Tuiles GMN et GMS et Accessoires



- MONTPON : usine terre cuite
 - Tuiles Plates et Monuments Historiques



- CHASSENEUIL : usine béton
 - Blocs bétons isolants

SITE DE ROUMAZIERES-LOUBERT

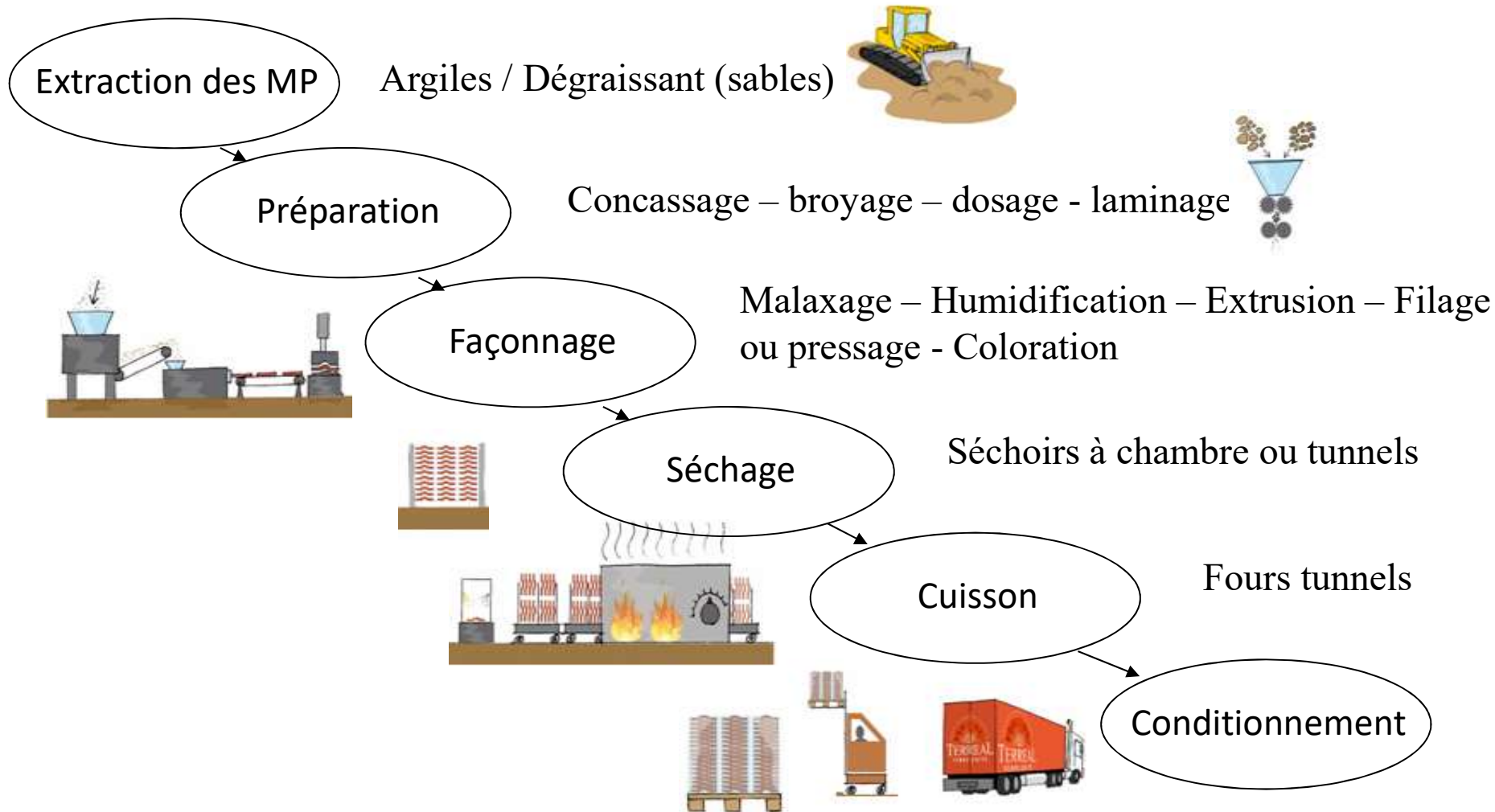


- 5 lignes de fabrication de tuiles et d'accessoires en terre cuite,
- un service Moules,
- un pôle Maintenance,
- un pôle Laboratoire Qualité et Contrôle,
- un pôle d'Exploitation des matières premières
- un centre de formation clients.

**Capacité de production :
425.000 tonnes de tuiles
et accessoires par an**

340 salariés

Process de fabrication intégré, de la matière première au produit finis



TERREAL, un industriel de Charente Limousine (1)



TERREAL s'inscrit profondément dans le tissu socio-économique de Charente limousine

- Rôle économique :
 - 340 emplois directs, un millier d'emplois induits
 - Diffusion d'une partie du chiffre d'affaire dans le réseau des fournisseurs et sous-traitants locaux.
 - Investissements et politique de préservation de l'emploi.
- Retombées sociales :
 - Les retombées financières de l'activité aident à renforcer la collectivité et le territoire => nous induisons également une partie des contribution des entreprises locales que nous faisons travailler
 - Taxe Foncière, Contribution Foncière des Entreprises, Contributions à la Valeur Ajoutée des Entreprises. Cette dernière est versée à la communauté de commune qui redistribue aux communes.
 - Formation des jeunes (alternants etc.), partenariats divers (SDIS , appui foncier à la déviation de Roumazières)
 - Compensations environnementales, actions pour la biodiversité

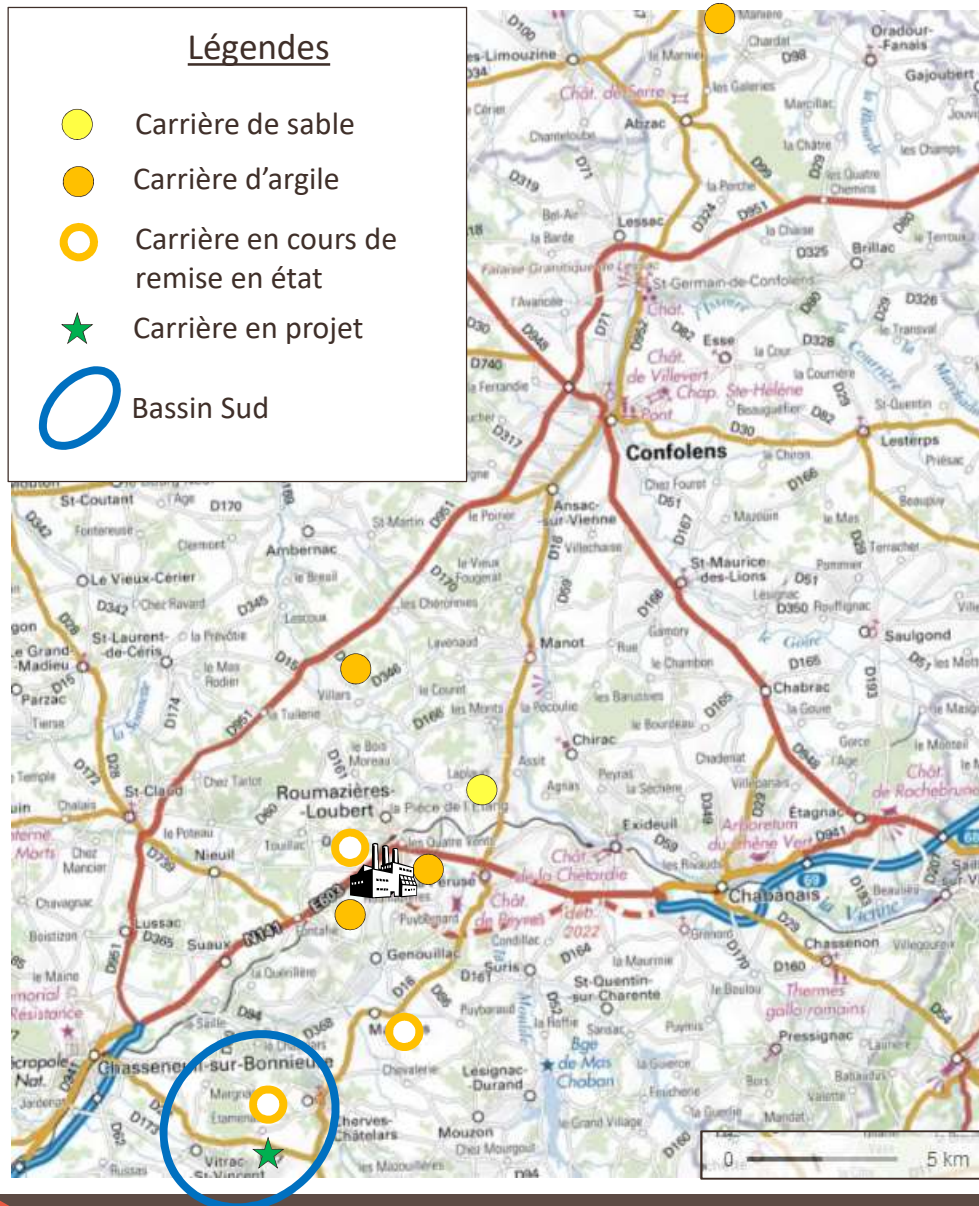
TERREAL, un industriel de Charente Limousine (2)



TERREAL s'inscrit profondément dans le tissu socio-économique de Charente limousine

- A la base de la filière de la construction et du bâtiment :
 - Alimentation des chantiers de couverture en Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Centre.
 - Maintien de l'activité et du savoir-faire de fabrication de tuiles terre-cuite en Charente, département parmi les premiers pôles européen, depuis 1907
 - Gammes adaptées au styles régionaux, développement de produits de rénovation et agréés par les Monuments Historiques
- Responsabilité dans la conduite de ses activités industrielles :
 - suivis environnementaux
 - sécurité au travail,
 - lien avec les collectivités
- Intervenant foncier, forestier et agricole, de manière responsable en cohérence avec sa politique RSE (responsabilité sociale des entreprises)

L'approvisionnement en matières premières



- Mélange de fabrication composé de 25 % de sable et 75% d'argiles
- La reconstitution de réserves d'argile reste une condition de pérennisation de l'usine de Roumazières
- Rôle des argiles du bassin Sud : l'usine est équipée pour en intégrer 25% dans la part argileuse (18% mélange)
- Partie intégrante de la formulation depuis une trentaine d'années

Origine et nécessité du projet du Breuil



- Fermeture de la carrière de La Faurie et recherche d'argile de type bassin Sud (ligne de broyage dédiée)
- Terrains acquis en 2007, développement depuis 2016 (échanges, nouveaux sondages)
- Vérification de la compatibilité des argiles: gisement similaire à Etamenat
- Expertise de plusieurs autres sources possibles depuis 2013

Les autorisations préfectorales d'exploiter

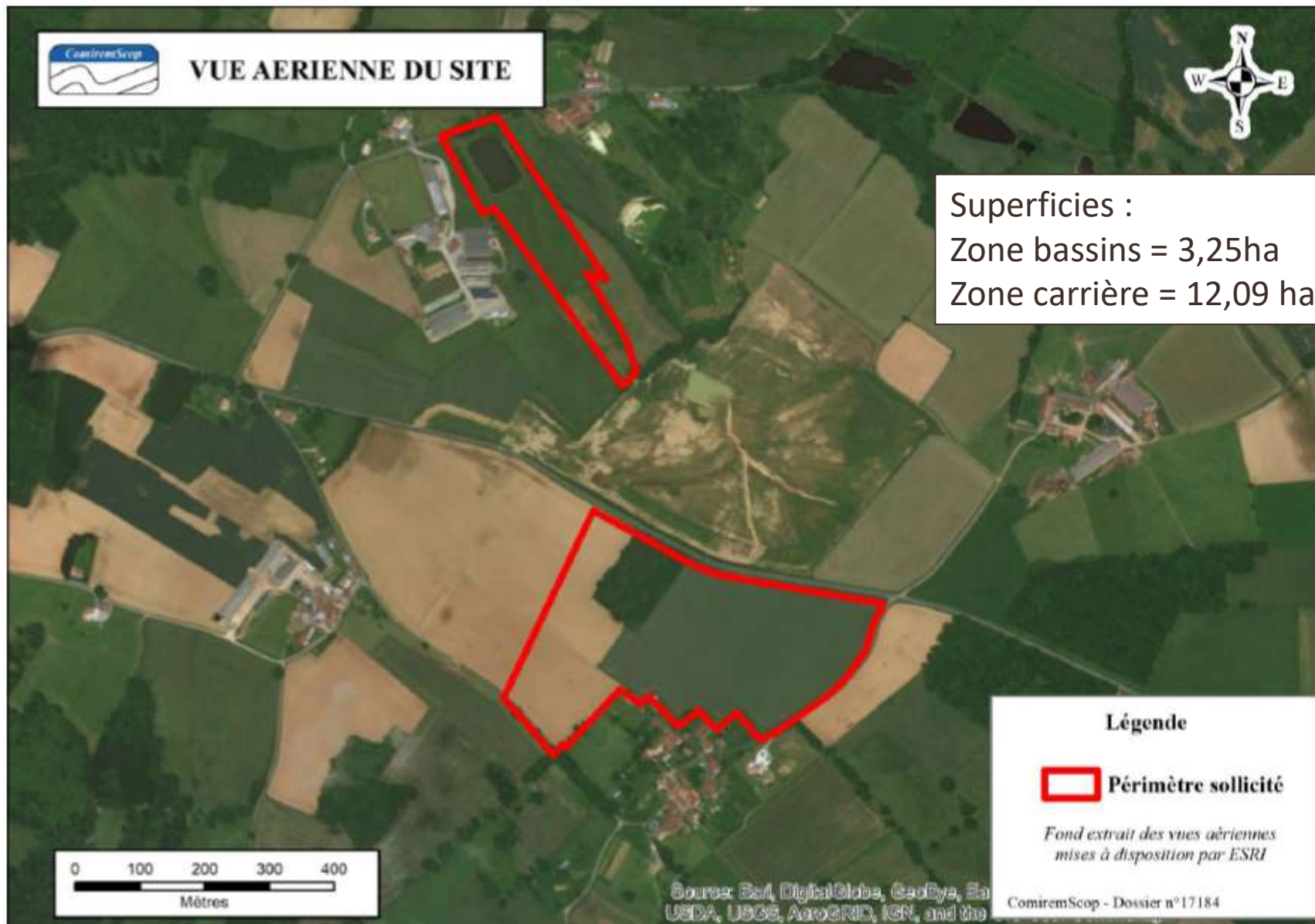


- Les carrières sont des ICPE (installations Classées pour la Protection de l'Environnement) soumises à autorisation préfectorale.
- Les demandes d'autorisation d'exploiter s'accompagnent de dossiers de demande décrits par le Code de l'environnement, qui impose un certain contenu (étude d'impact, étude de dangers, formalisme des pièces hors texte).
- Elles sont soumises à enquête publique, avis des services administratifs et des collectivités.
- Un arrêté préfectoral d'exploiter est un règlement dédié à un site, qui concentre : la réglementation applicable (environnement, code du travail) et des prescriptions particulières issues du dossier de demande, ainsi que de l'instruction du dossier (donc aussi de vos questions).
- L'exploitation des carrières est une activité très réglementée et surveillée (inspections, rapport annuel) et l'exploitant est tenu de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral (tonnage produits, emprise, périodes d'activité, horaires, etc.)
- L'AP prescrit également des dispositifs de sécurité et de surveillance (garanties financières, suivi des niveaux sonores, eaux de rejets, suivi topographique)

Le projet de carrière du Breuil

Projet technique

Carrière du Breuil – Localisation (2)

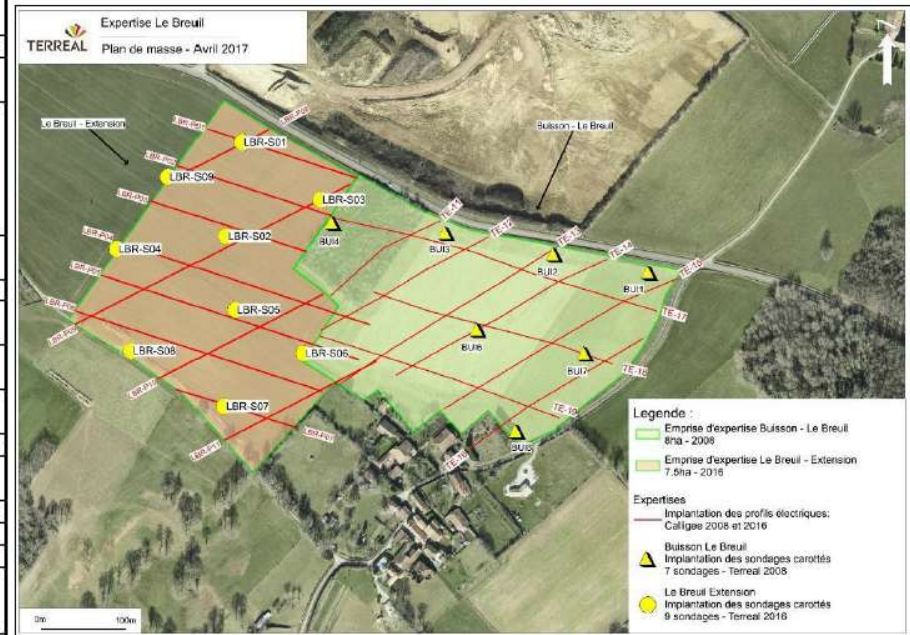


Carrière du Breuil – Gisement (1)



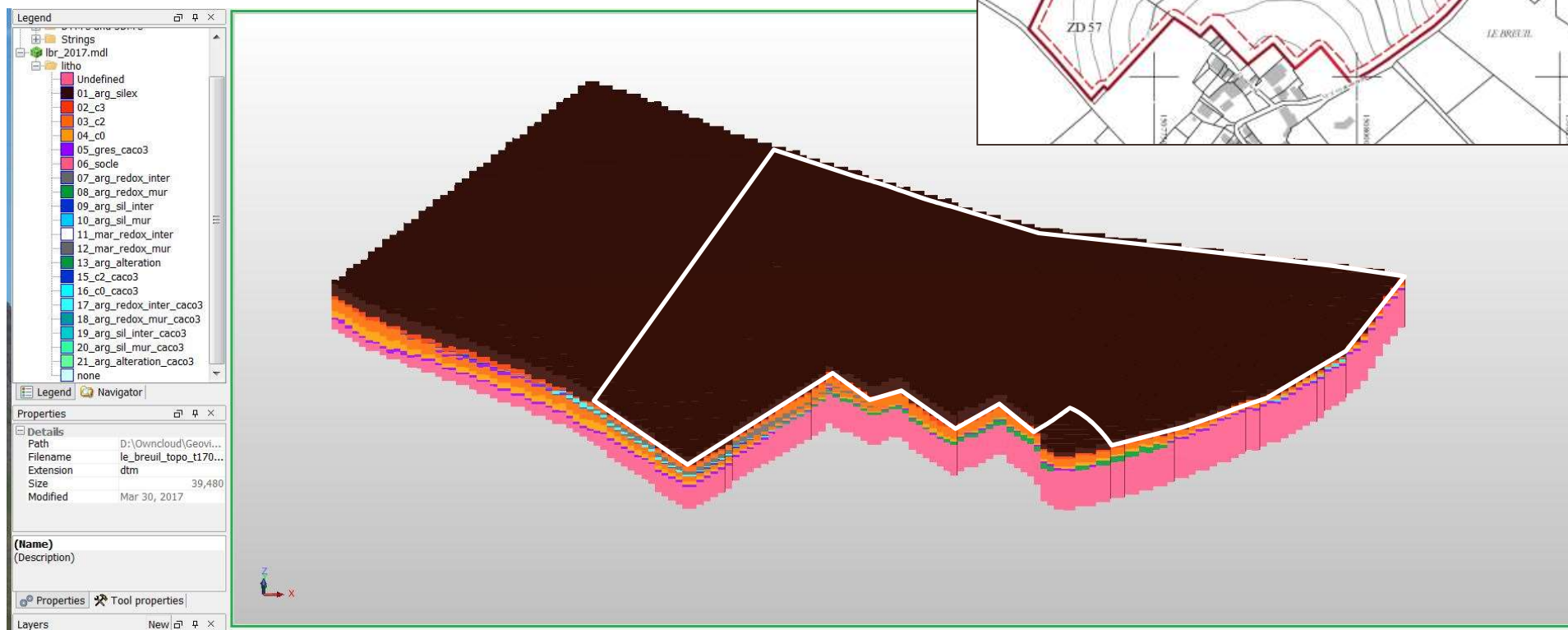
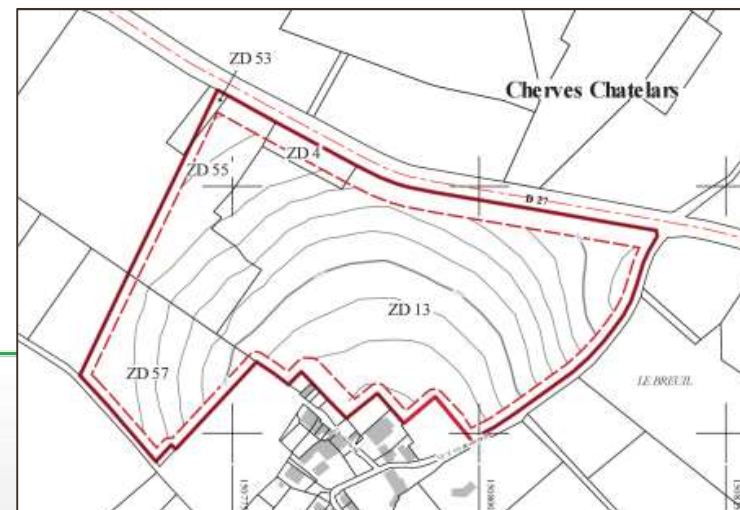
- Argiles du Toarcien, type Roumazières avec présence de carbonates
- 3 couches valorisables, avec des parties non utilisables (CaCO₃, argiles noires)
- Réserves : environ 1.070 kT d'utiles
- Epaisseur moyenne d'utile : 6 m
- Découverte moyenne : 9m (variations)
- Proportion utiles / stériles : 43 / 57%

| Lithologie | Ref Litho | Puissances (m) | | | Description | Elements à risque |
|------------|---------------------------------|----------------|-----|------|---|--|
| | | Min | Moy | Max | | |
| | tv | 0 | 0,5 | 0,5 | TV, marron rougeâtre, graviers greso Fe, Mn, Qz | |
| | Sables argileux | 0 | 2,3 | 11,5 | Sable argileux, rouge orangé, graviers greso-Fe mm, Qz mm à cm, silice, nuages blancs | |
| | Arg Silice | 0 | 6,6 | 10,5 | Argile à silice, rougeâtre, silice cm à pluri-cm, passages plus sableux | Silice |
| | Arg toit / C3 | 0 | 1,6 | 4 | Arg/arg silt, ocre rouge, plastique, piltée, Mn, géodes de Qz, passages silteux à sableux, marbrures rouge sang | |
| | C2 toit | 0 | 1,1 | 4 | Arg silt, ocre brun, concrétions silteuses, Mn, nuages gris | Trace CaCO ₃ |
| | C2 | 0 | 2,9 | 10 | Arg silt, gris vert pâle, piltée, interlits silteux rouillé, nuages gris, concrétions silteuses ocre cm, Mn, devient plus verte et silteuse vers le mur | Trace CaCO ₃ |
| | C2 cac03 | 0 | 2,5 | 12,4 | Idem + CaCO ₃ dans la masse + concrétions mm + veinules Eff = Moyenne | cc CaCO ₃ |
| | Arg Redox A | 0 | 2,4 | 7,3 | Arg silt noire, amats silteux sulfurés + CaCO ₃ , passages + argileux, zone altérée gris marron, parfois induré | cc CaCO ₃ + SO ₄ + S |
| | C1 | 0 | 0,1 | 0,5 | Arg silt rougeâtre, oolithes, fragments ammonites et rostrés | cc CaCO ₃ |
| | Arg Redox B / Marnes | 0 | 0,8 | 3 | Arg silt/marnes, noires, parfois indurées, veinules de calcite, concrétions mm CaCO ₃ , EFF=Moy à Forte | cc CaCO ₃ + SO ₄ + S |
| | C0 | 0 | 1,1 | 6,7 | Arg silt orangé, piltée, Mn, passages silteux, passages gréseux | |
| | C0 cac03 | 0 | 1,2 | 5,8 | Idem + grès CaCO ₃ + concrétions mm + veinules Eff = Moyenne | cc CaCO ₃ |
| | Arg silt GV | 0 | 0,3 | 2,3 | Arg silt, gris vert pâle, rares cc CaCO ₃ , nuages silteux, Grès CaCO ₃ au mur | cc CaCO ₃ |
| | Grès CaCO ₃ Toarcien | 0 | 2,7 | 6 | Grès, ocre vert, induré, fracturé, alternance avec des niveaux argilo-silteux Eff= Moy | CaCO ₃ |
| | Silt arg | 0 | 0,4 | 2 | Silt arg, ocre orange, riche en Mn, fragments de grès silteux, nuages gris, mica | |



Carrière du Breuil – Gisement (2)

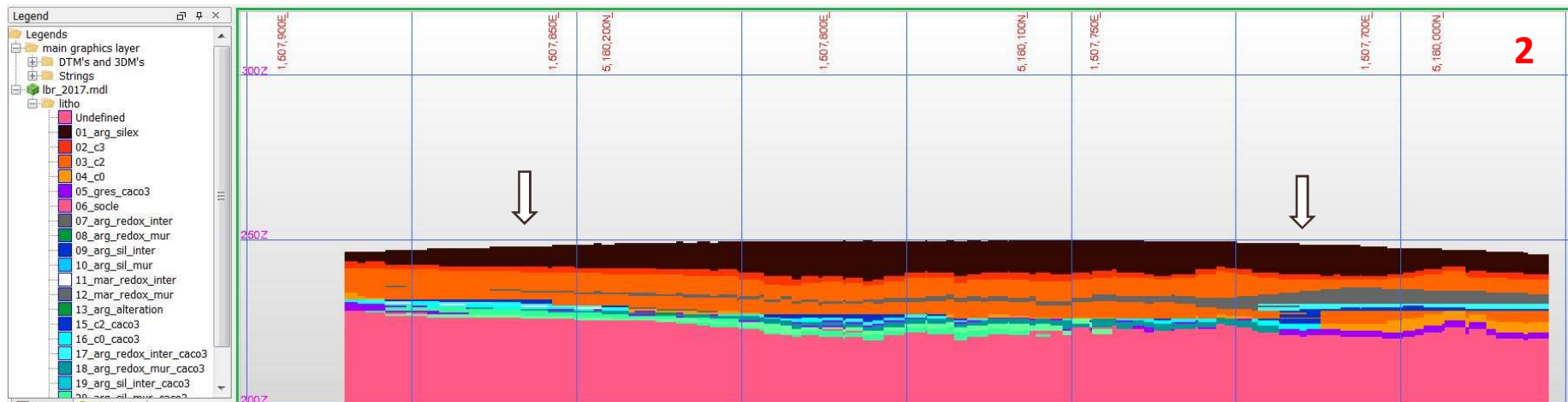
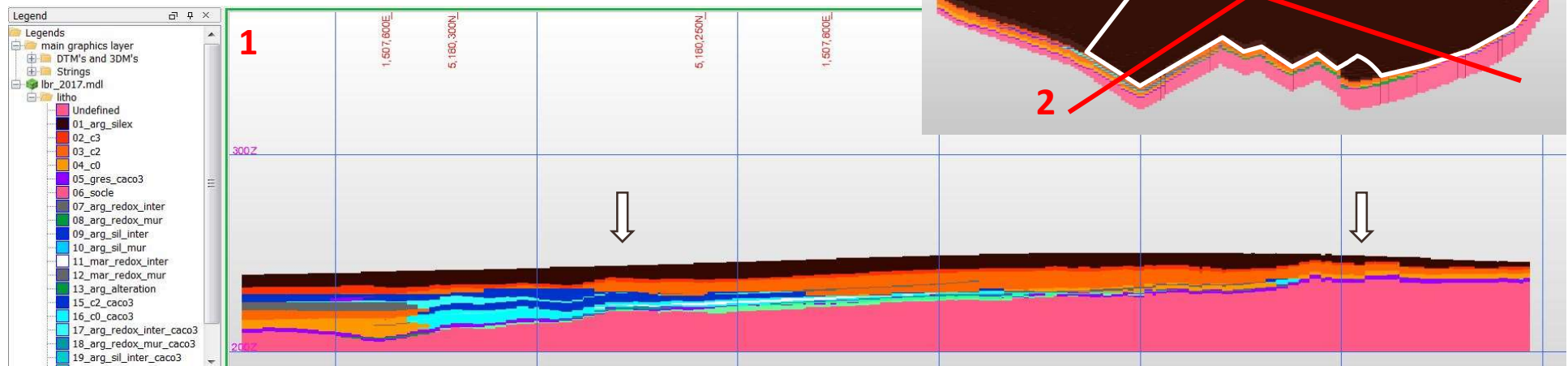
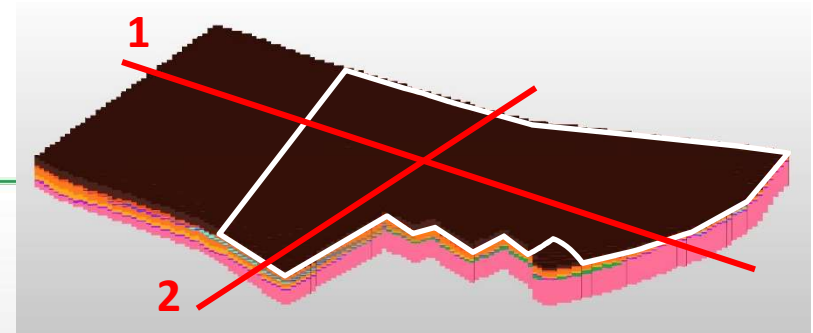
- Bloc-model du gisement (logiciel Géovia – Surpac)



Carrière du Breuil – Gisement (3)



- Coupes dans le bloc-model du gisement



Carrière du Breuil – Exploitation

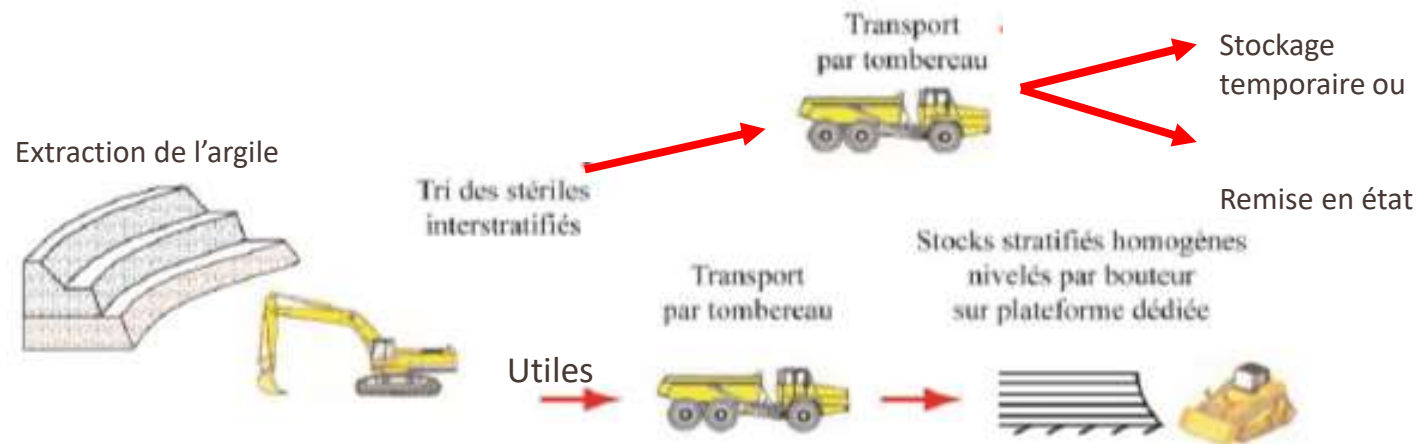
Principes généraux



- Surface totale 15ha 24a 12ca, dont 9,84 ha exploitables;
- Rythme d'exploitation annuel sollicité : 35.000 T moyen; 55.000 T maximum
- Ces tonnages sont prescrits dans l'arrêté préfectoral d'exploiter
- La carrière d'Etamenat produisait entre 85 et 95.000 tonnes annuelles entre 2007 et 2010. **Le Breuil produira donc 2,5 fois moins**, avec 2,5 fois moins de camions.
- Principe d'exploitation :
 - carrière à ciel ouvert
 - exploitation **intermittente** (2 campagnes de 5 à 6 semaines)
 - comprenant la découverte du gisement, le tri et la mise en stock des utiles, les mouvements de stériles et la remise en état.
- Pas d'installation de traitement des matériaux sur place, seulement le stock d'utiles,
- Conservation de la terre végétale et des stériles pour la remise en état du site.

Carrière du Breuil – Exploitation Méthodes (1)

- Matériaux cohérents, mais meubles => **pas de mise en œuvre d'explosif ni de matériel causant des vibrations susceptibles d'agir sur le bâti** durant la mobilisation des stériles ou l'extraction de l'utile.
- Le seul matériel vibrant interviendra uniquement pour l'aménagement de la plateforme et de l'entrée du site et au plus loin des maisons : rouleau compacteur (distance = 200m de la maison la plus proche).
- Matériel : pelle hydraulique, tombereaux, bouteur, tracteur agricole et tonne à eau.
- Travail essentiellement en fosse, plateforme de stockage des utiles comprise



Carrière du Breuil – Exploitation

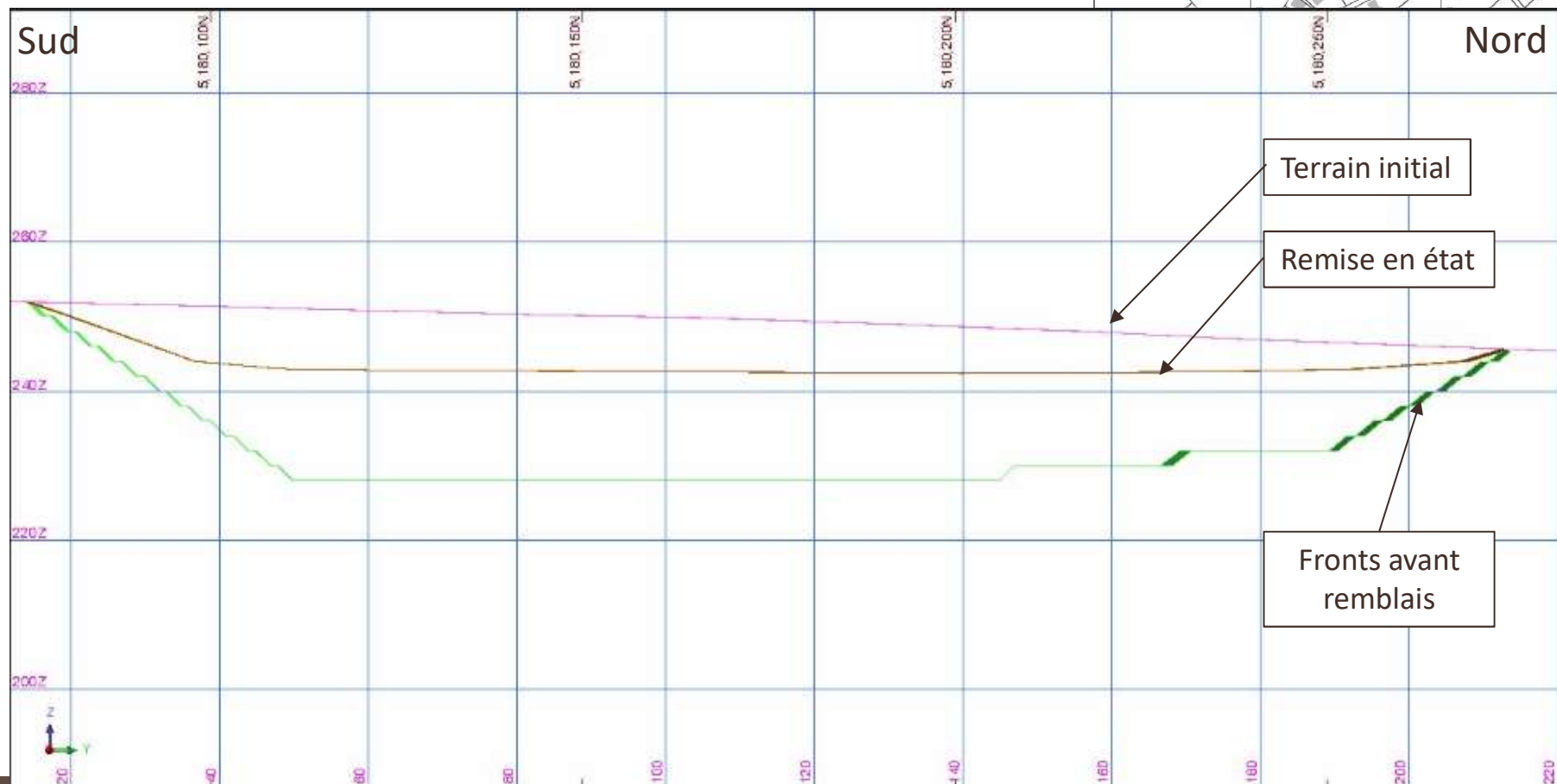
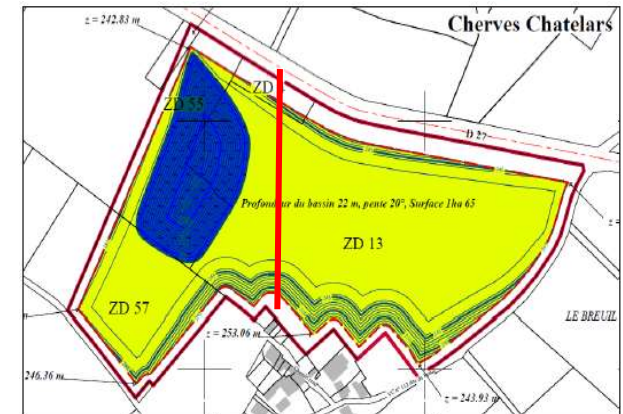
Méthodes (2)



- Recul légal minimum de l'entrée en terre par rapport au fonds riverain, bâti ou non : 10 minimum, y compris dans ce type de matériaux.
- Les matériaux ne sont pas excavés sur un seul front, mais avec des reculs successifs donnant une pente de sécurité aux talus :
 - En exploitation : fronts de 2m de hauteur à 45° (5m max dans découverte) et banquette de 5m de large (2m verticaux pour 5 horizontaux)
 - Talus en bord de fosse : pente générale de 2m verticaux pour 3 horizontaux, avant remblais partiel
 - Surveillance de toute perturbation et adaptation des pentes dès que nécessaire
- Puis remblaiement des fronts, dans le cadre du réaménagement coordonné, pour assurer la stabilité de long terme

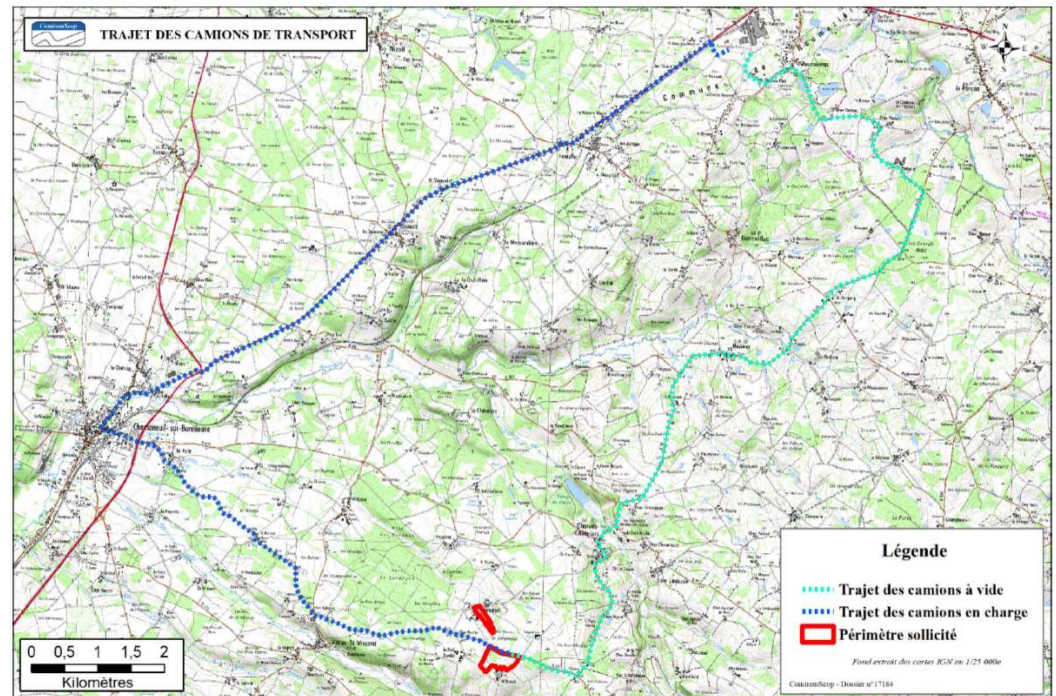
Carrière du Breuil – Exploitation Méthodes (3)

- Coupe présentant en limite d'exploitation : front avant remblais (vert), niveau de la remise en état (marron) et terrain initial (rose)



Carrière du Breuil – Exploitation Transport vers l'usine (1)

- Le transport des matériaux se fait par une boucle
- L'évacuation aura lieu par campagnes de transport, et non par transport quotidien sur toute l'année
- Le dossier contient une ambiguïté dans l'un des chapitres consacrés au transport, qui pourrait permettre de penser que ces nombres de tours sont quotidiens
- Le fonctionnement de base de ces campagnes recours à 3 véhicules effectuant chacun 6 rotations entre la carrière et l'usine, soit 18 tours. En cas de besoin, il est envisagé de doubler (6 camions) et de passer à 36 trs/jours.
- Mais ces campagnes s'organiseront **dans la limite des tonnes à transporter**



Carrière du Breuil – Exploitation Transport vers l'usine (2)



- Ces campagnes s'organiseront **dans la limite des quantités à transporter, soit, par arithmétique:**

Tonnage moyen
35.000 Tonnes

Tonnage maximum
55.000 Tonnes

18 camions par jours
(28t utiles par camion)

36 camions par jours
(28t utiles par camion)

Carrière du Breuil – Exploitation Transport vers l'usine (2)



- Ces campagnes s'organiseront **dans la limite des quantités à transporter, soit, par arithmétique:**

18 camions par jours
(28t utiles par camion)

36 camions par jours
(28t utiles par camion)

Tonnage moyen
35.000 Tonnes

70
jours de roulage

Tonnage maximum
55.000 Tonnes

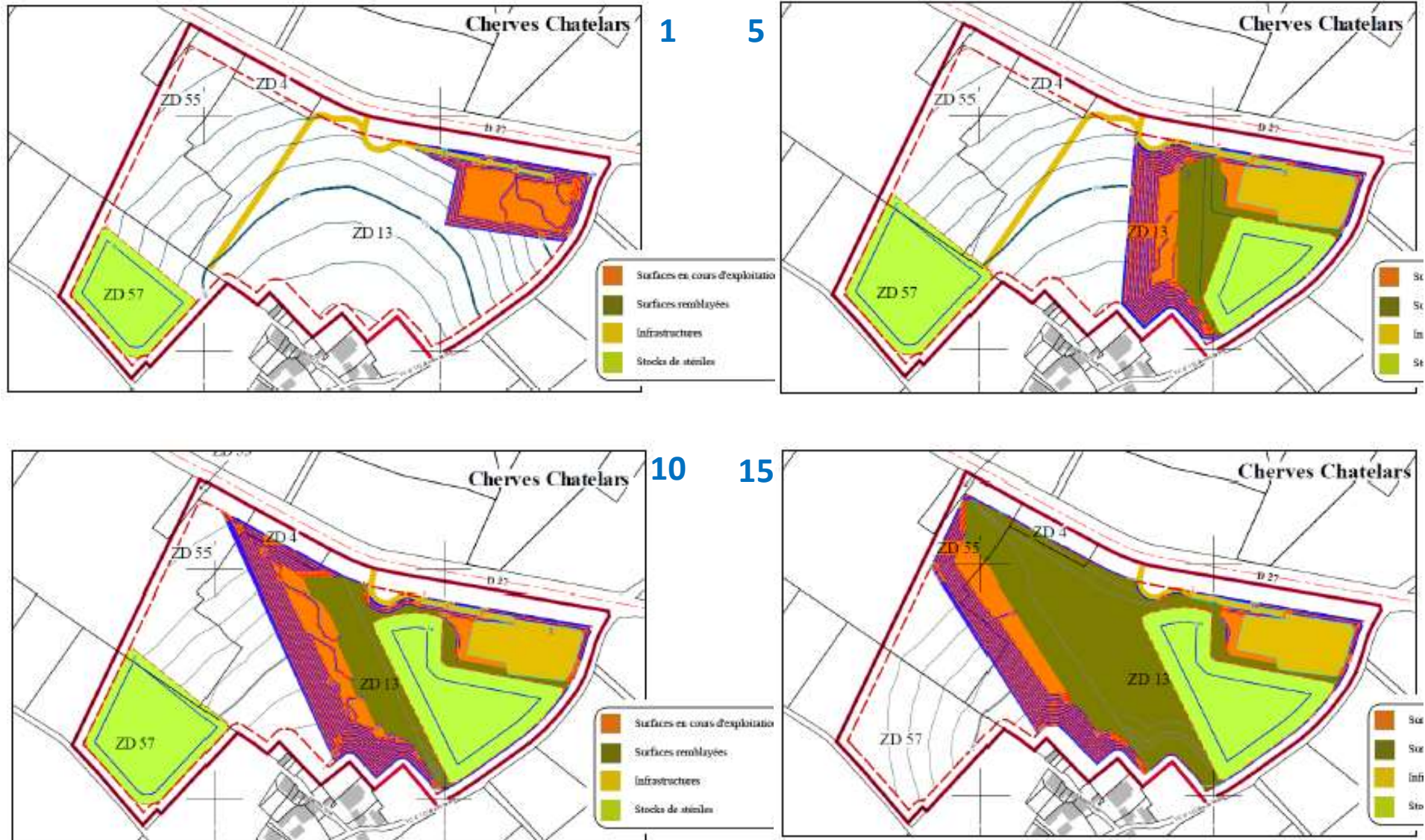
Carrière du Breuil – Exploitation Transport vers l'usine (2)



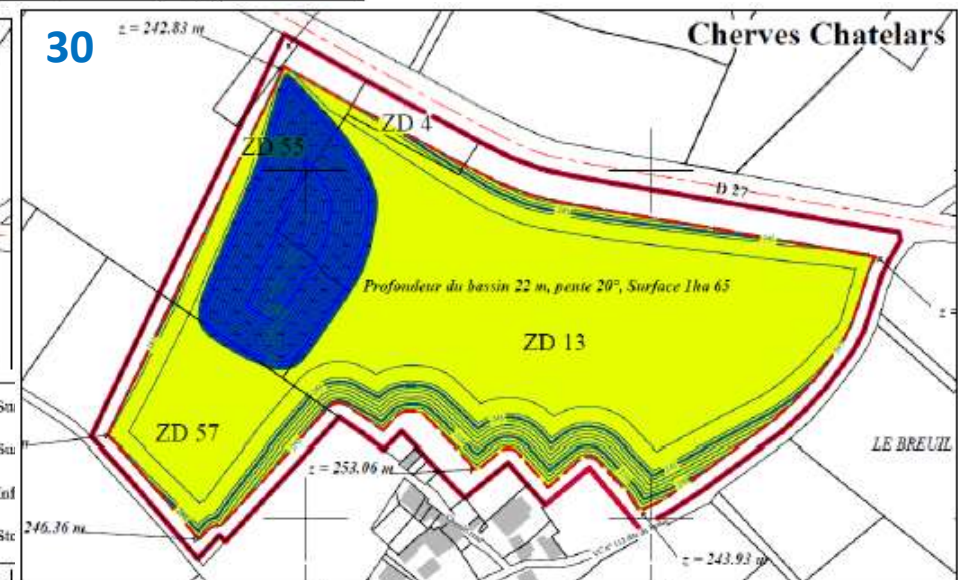
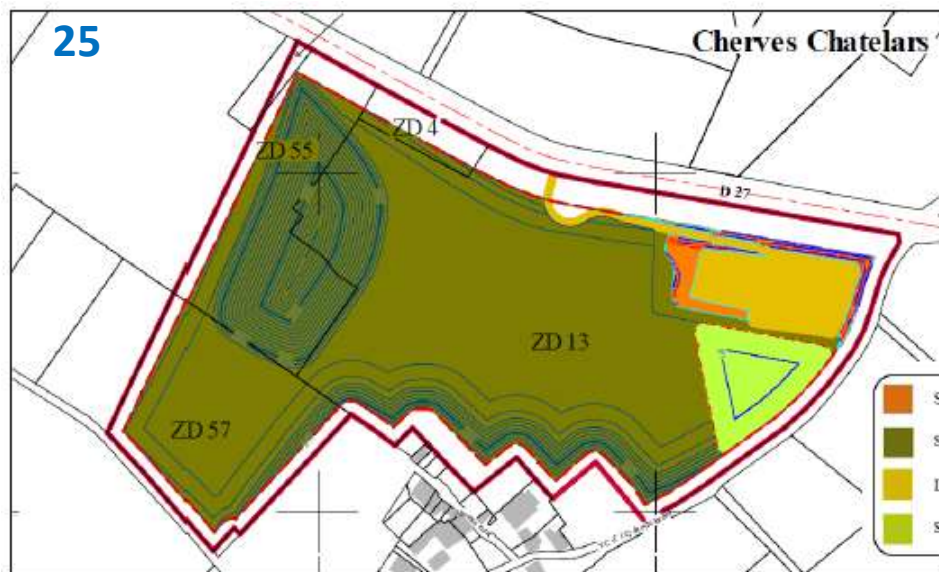
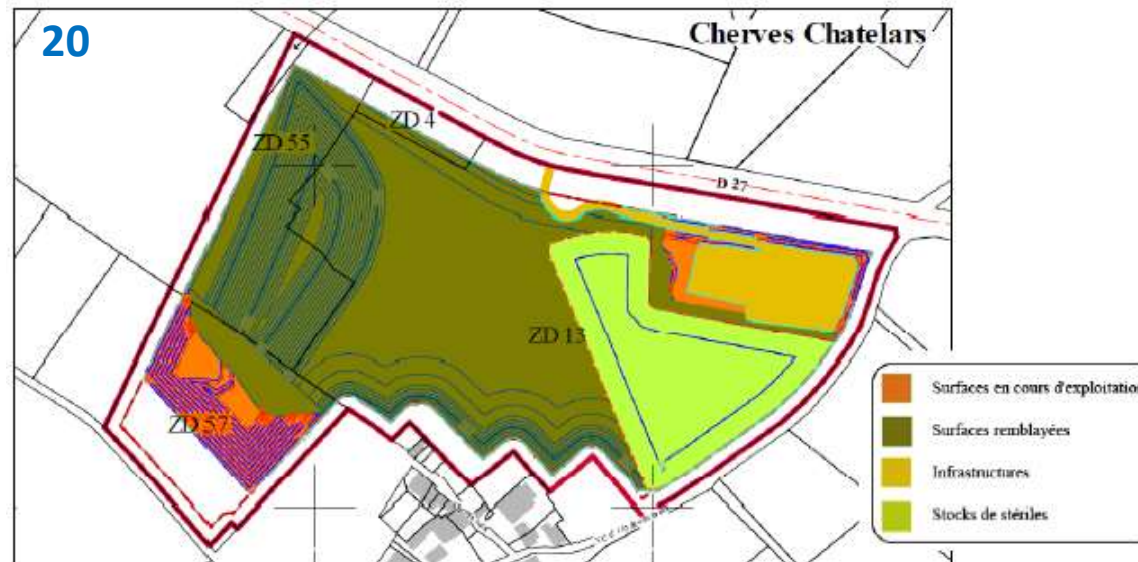
- Ces campagnes s'organiseront **dans la limite des quantités à transporter, soit, par arithmétique:**

| | Tonnage moyen 35.000 Tonnes | Tonnage maximum 55.000 Tonnes |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| 18 camions par jours (28t utiles par camion) | 70 jours de roulage | 110 jours de roulage |
| 36 camions par jours (28t utiles par camion) | 35 jours de roulage | 55 jours de roulage |

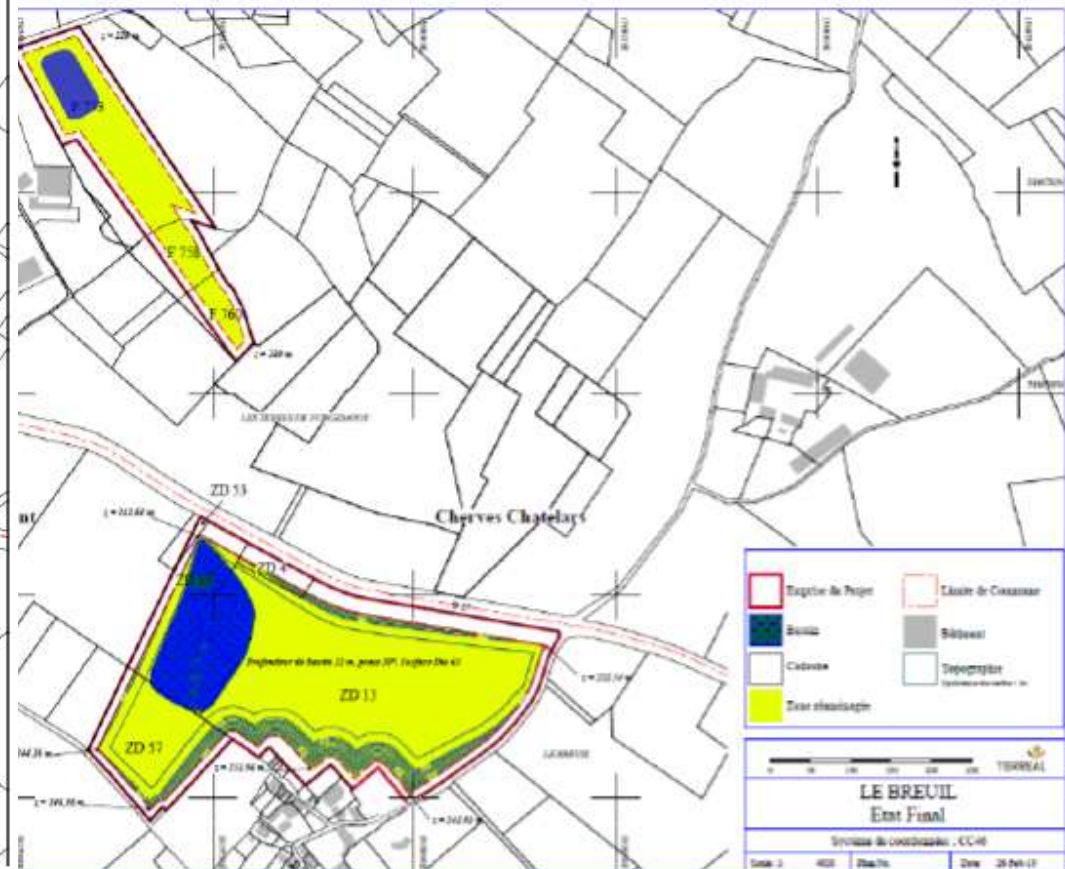
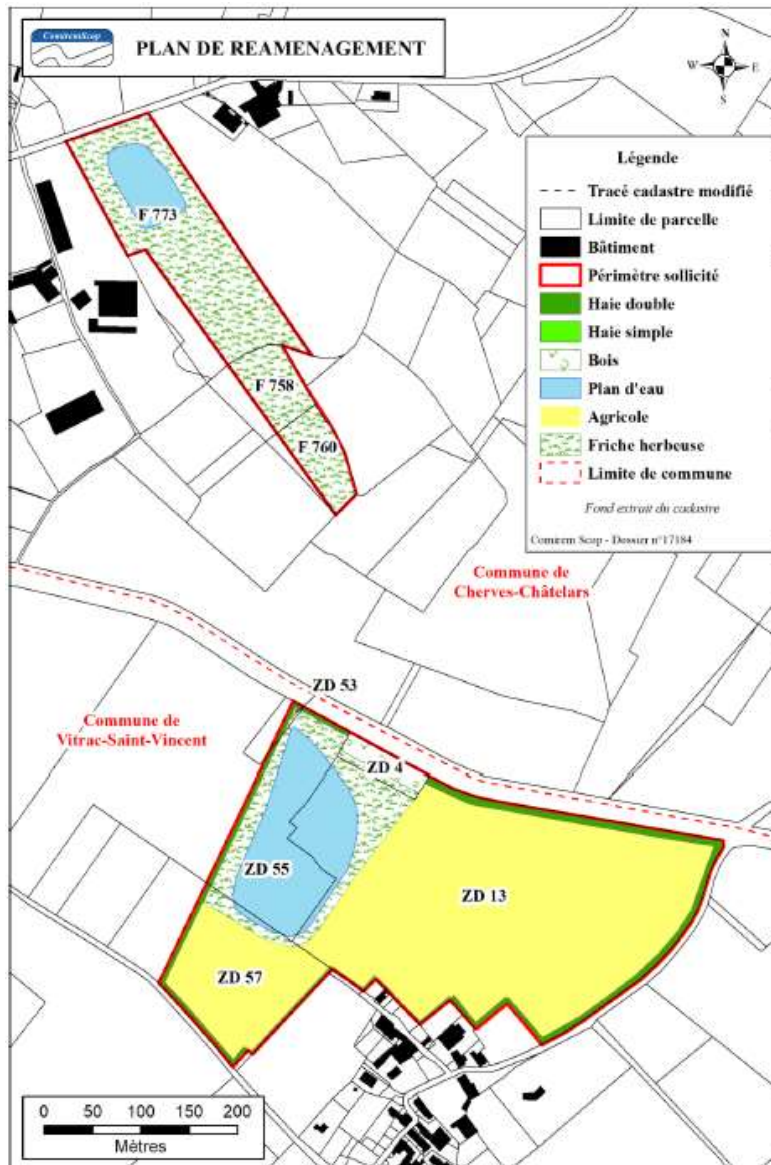
Carrière du Breuil – Phasage d'exploitation



Carrière du Breuil – Phasage d'exploitation



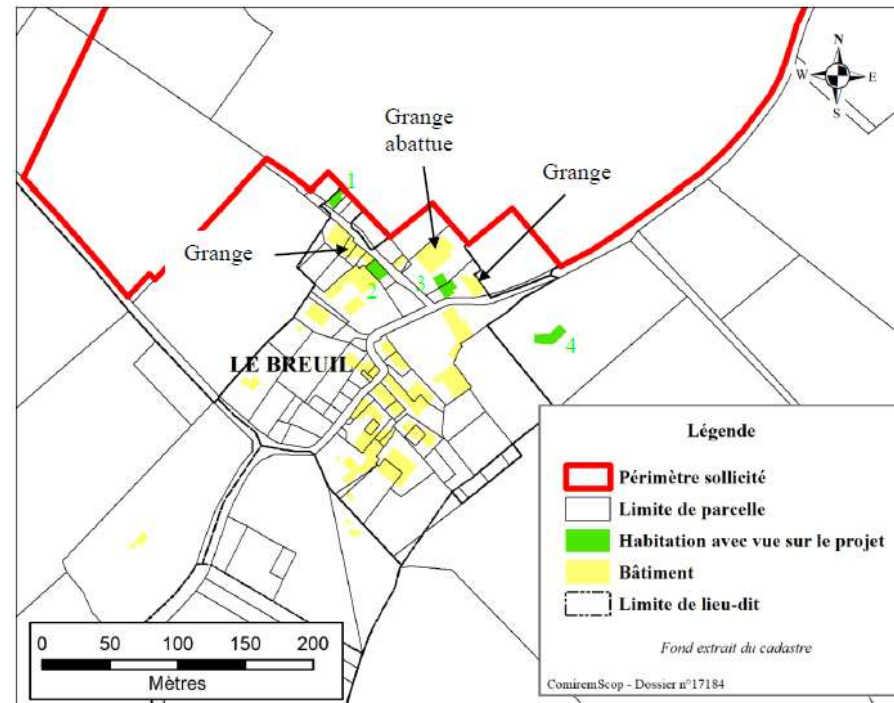
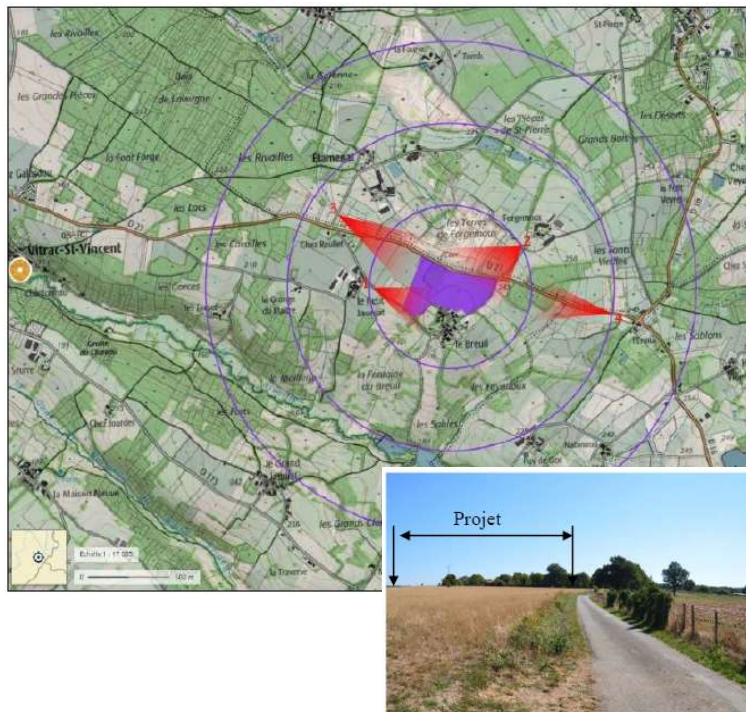
Carrière du Breuil – Remise en état



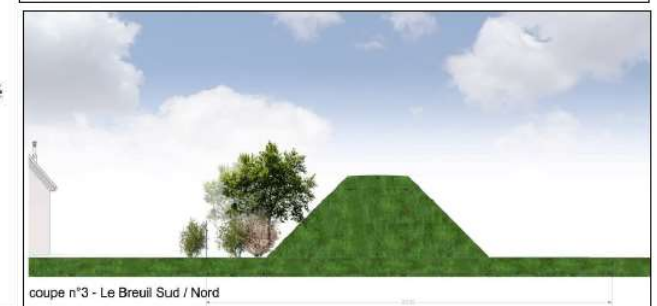
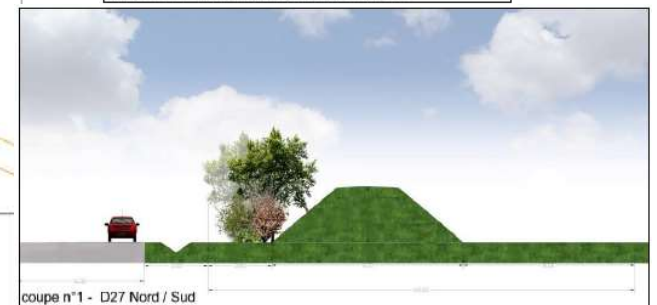
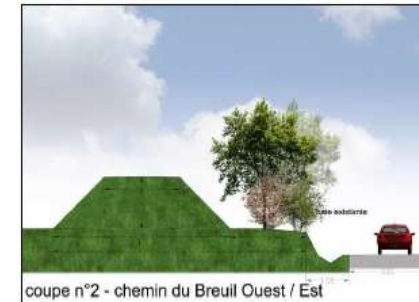
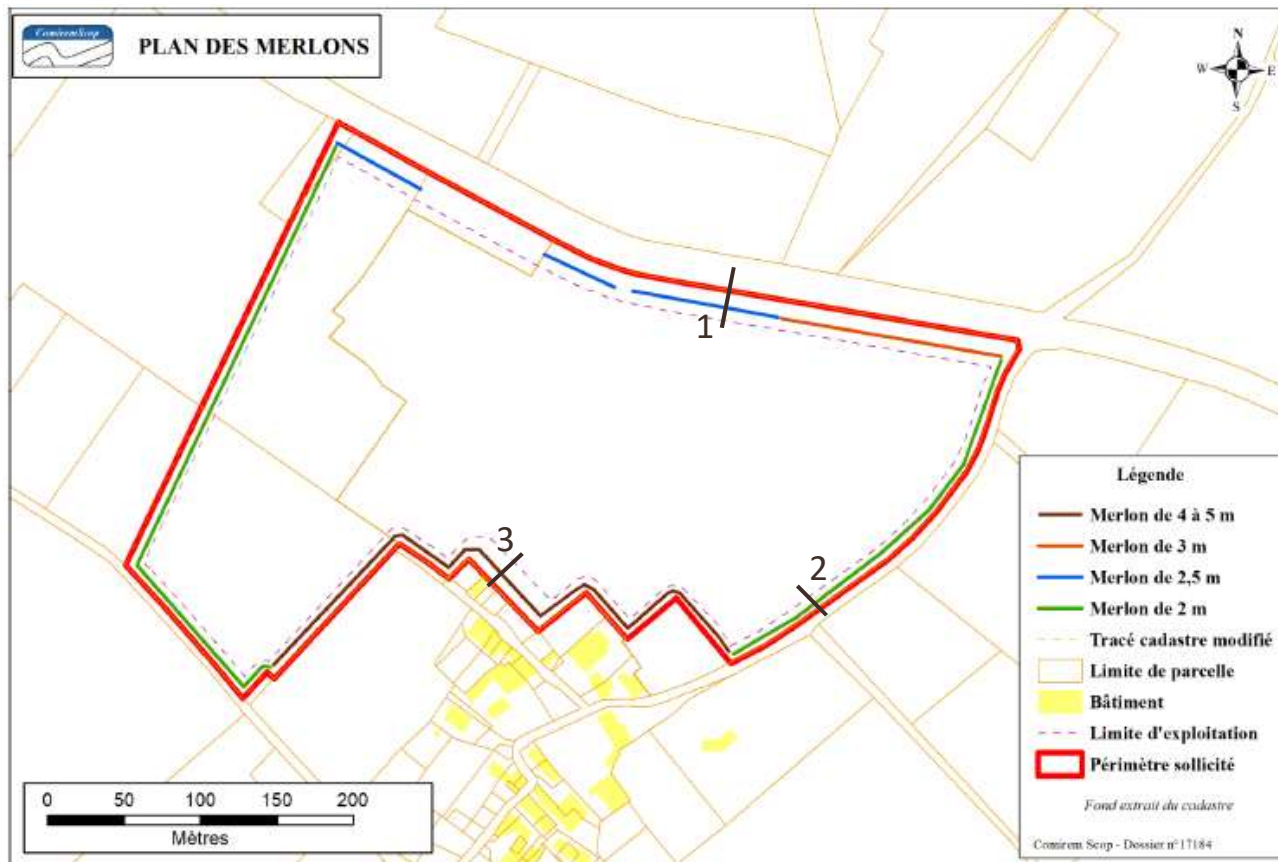
Prise en compte des incidences

Paysage – perceptions visuelles

- L'étude d'impact contient une étude paysagère (co-visibilité), répertoriant les perceptions lointaines ou proches depuis les habitations et les routes
- Les perceptions seront atténuées par des plantations (certaines existantes) et des merlons, de hauteur différentes selon les emplacements. Ces derniers jouent également un rôle vis-à-vis des émissions sonores ou des poussières.

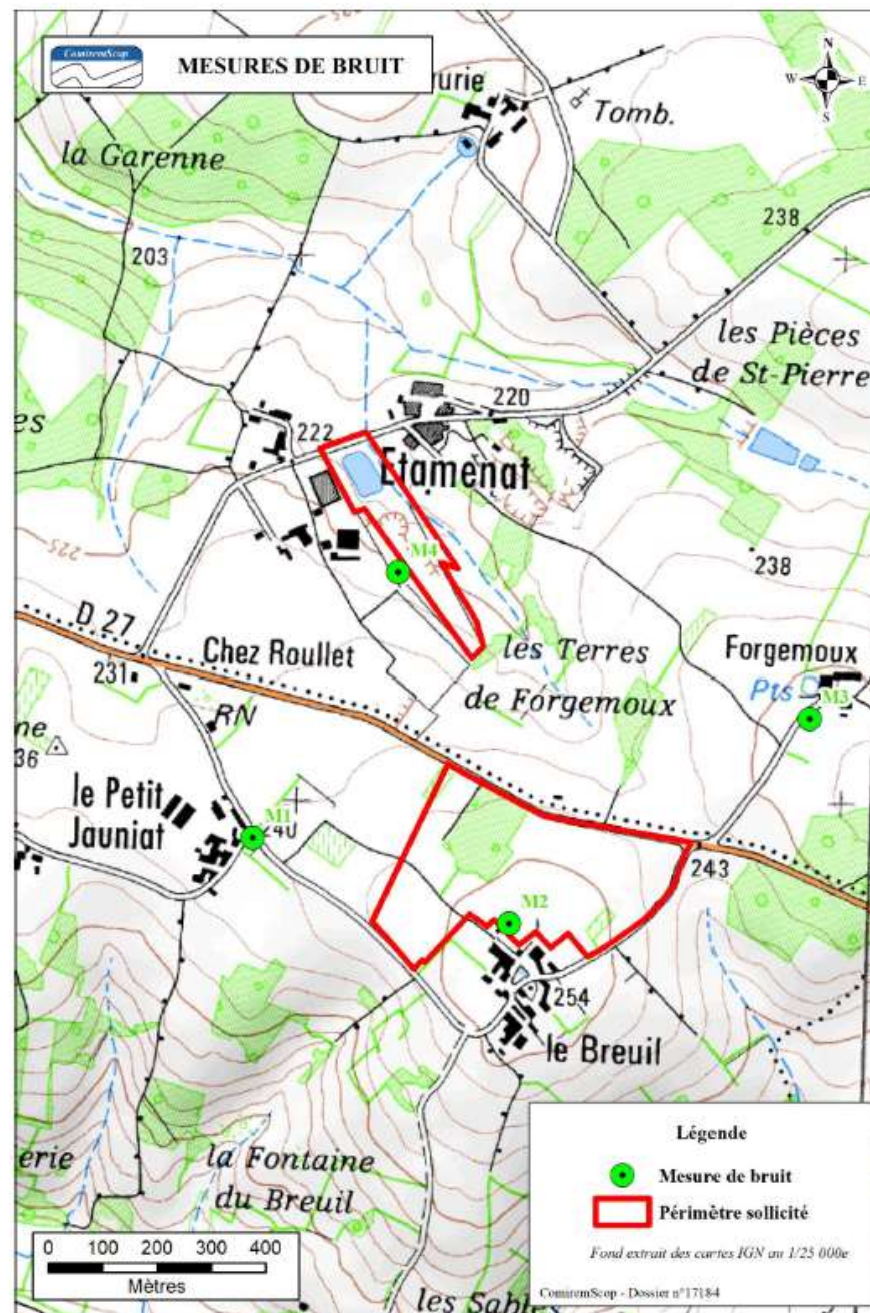


Maîtrise des perceptions / merlons

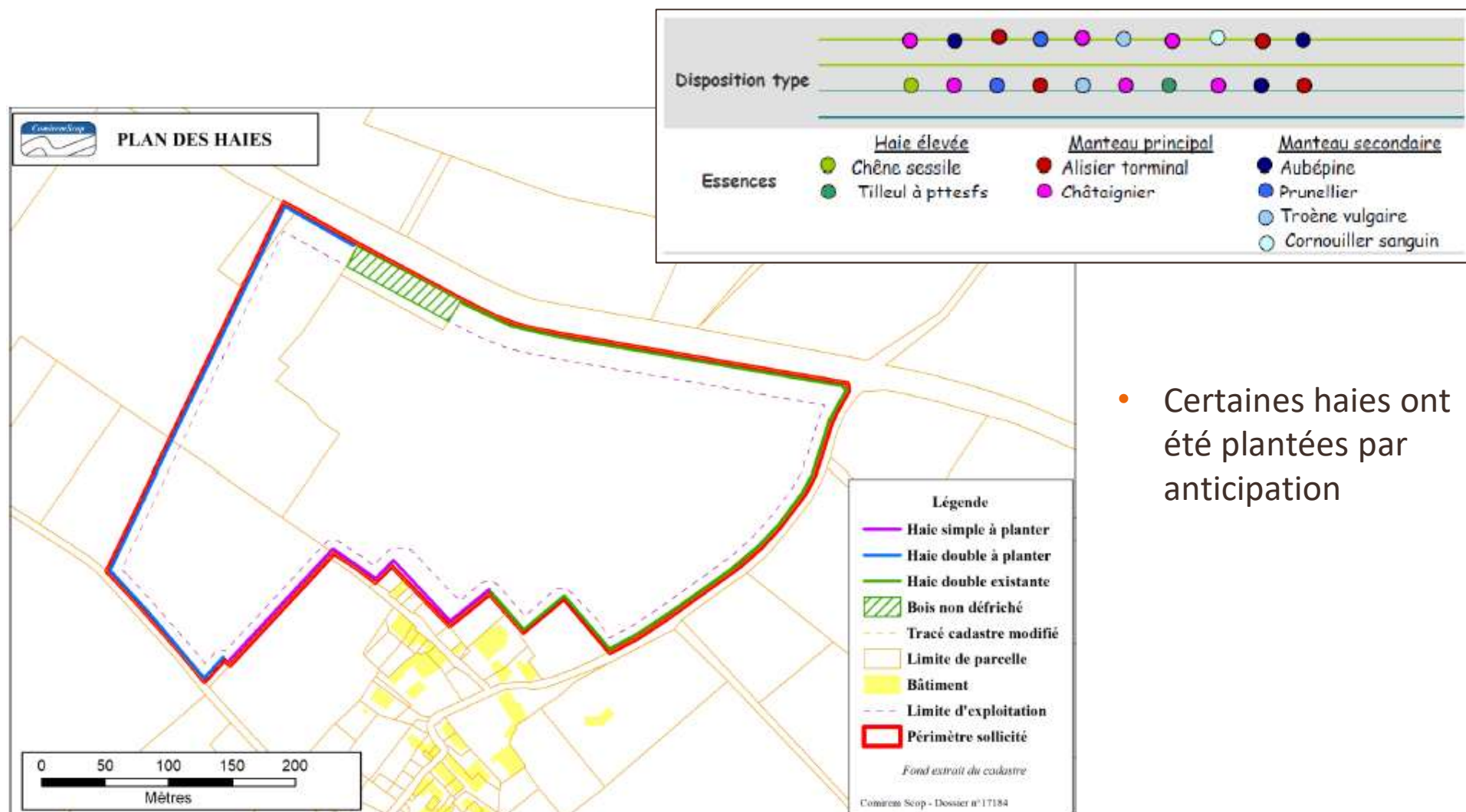


Perceptions sonores

- Travail essentiellement en fosse,
- Plateforme a l'opposée du hameau du Breuil,
- Horaires de travail : en semaine exclusivement, 07h30 -12h00 / 13h30 -17h00, transport routier jusqu'à 18h30,
- Les perceptions seront atténuées par des plantations (certaines existantes) et des merlons, de hauteur différentes selon les emplacements,
- Merlons implantés en fonction des simulations d'émissions sonores, recul d'entrée en terre au niveau des maisons,
- Exploitation intermittente,
- Surveillance des émissions sonores, écoute riverains



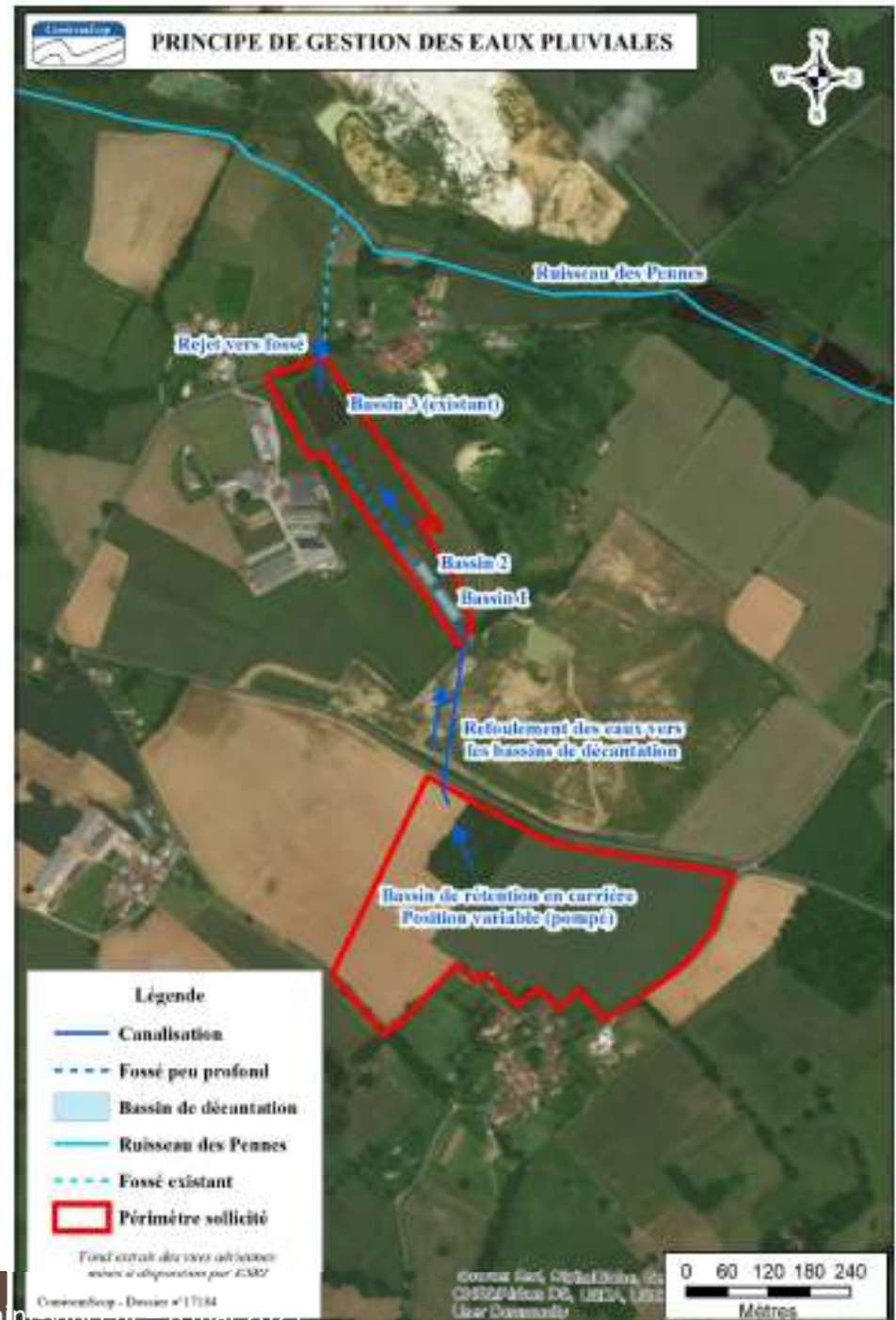
Maîtrise des perceptions / haies



- Certaines haies ont été plantées par anticipation

Protection de l'Eau 1/ eaux superficielles

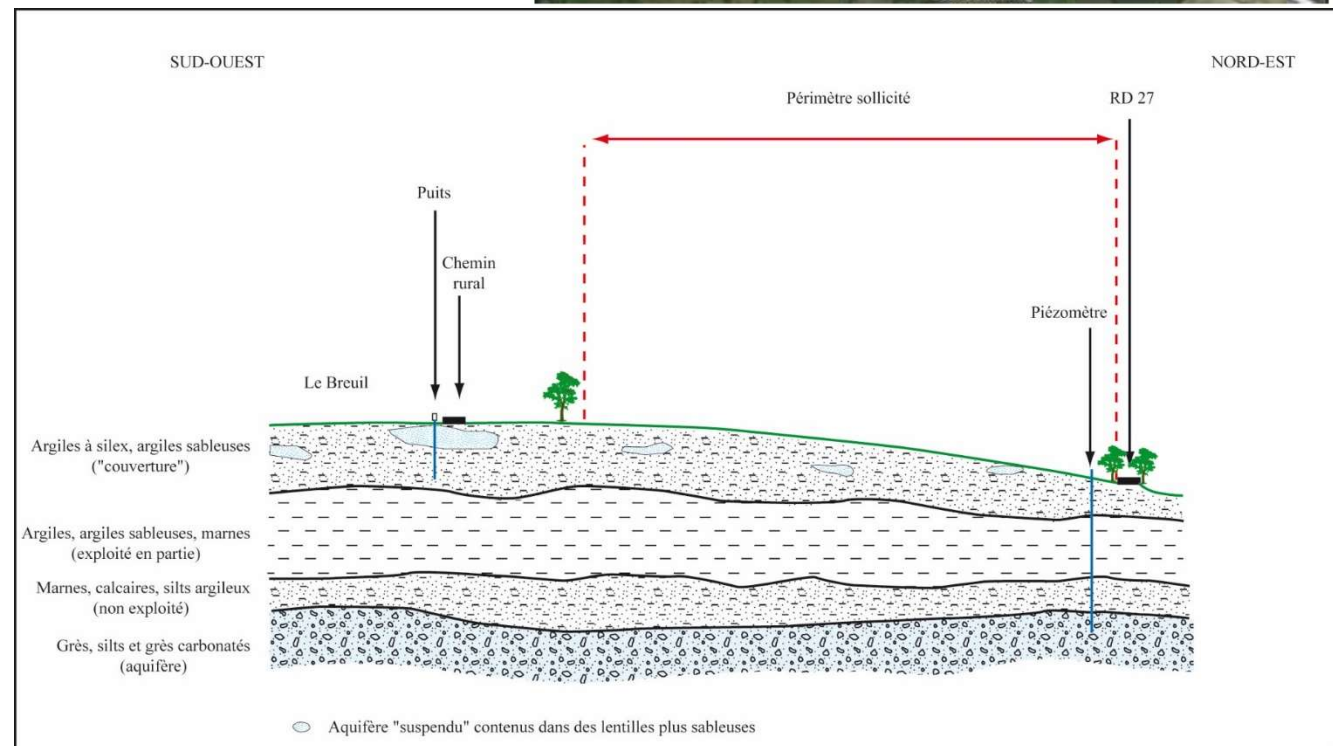
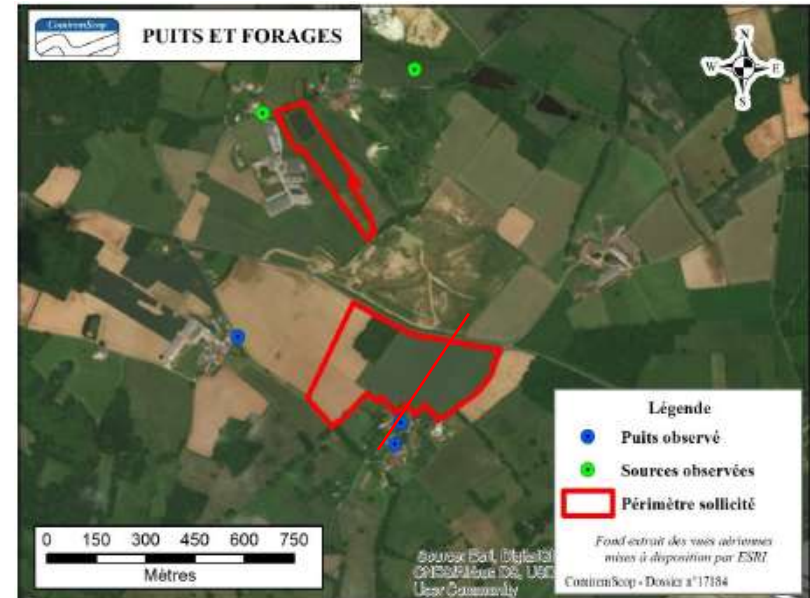
- Gestion des eaux superficielles par reprise du dispositif Etamenat
- Rétention en fond de carrière
- Seuils à respecter sur les eaux avant rejet
- Prélèvements de contrôle



Protection de l'Eau

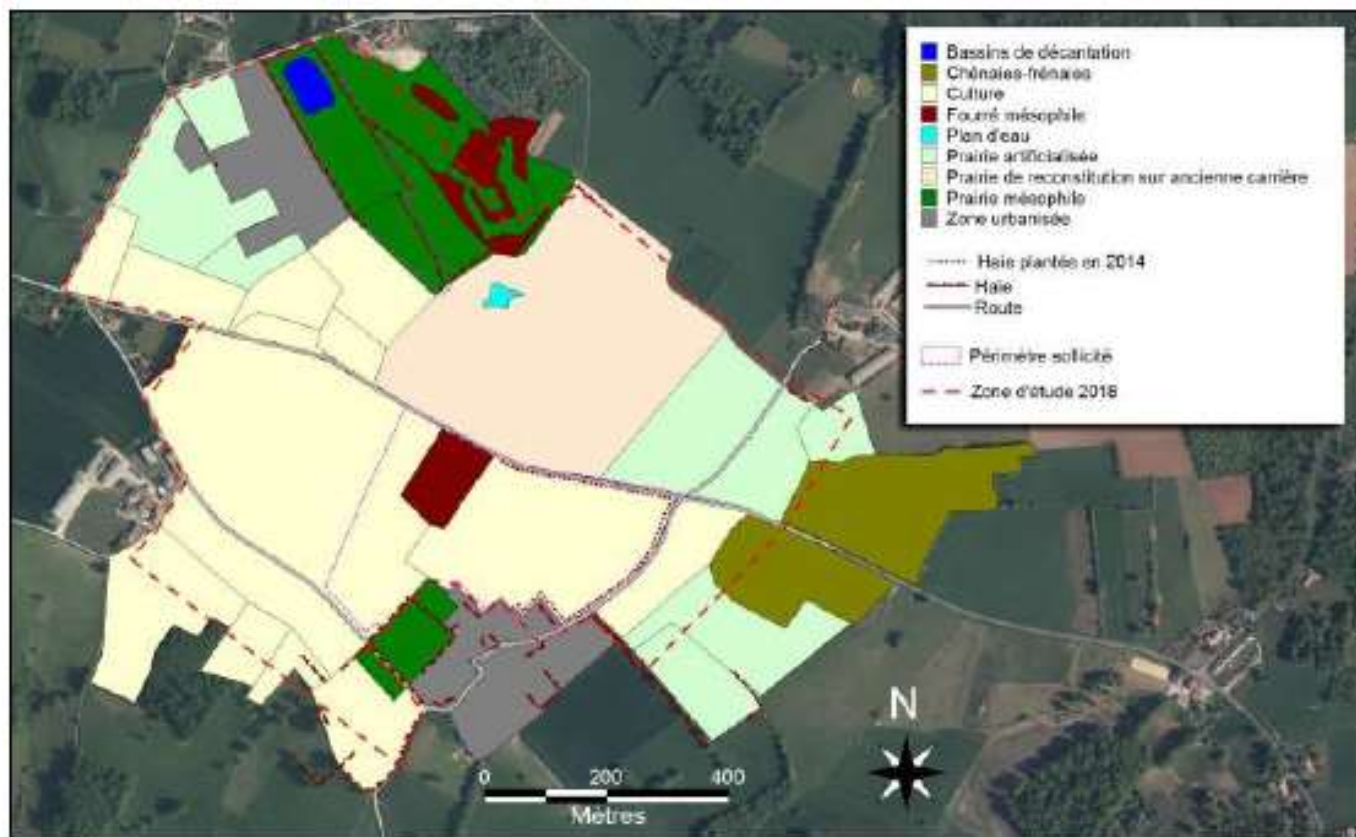
2/ eaux souterraines

- 2 types de ressources : aquifères perchés limités dans les argiles à silex et nappe captive de l'infra-toarcien
- Cette dernière restera séparée du fond de fouille par des formations étanches



Coupe schématique des eaux souterraines (hors échelle)

Patrimoine naturel - sensibilités

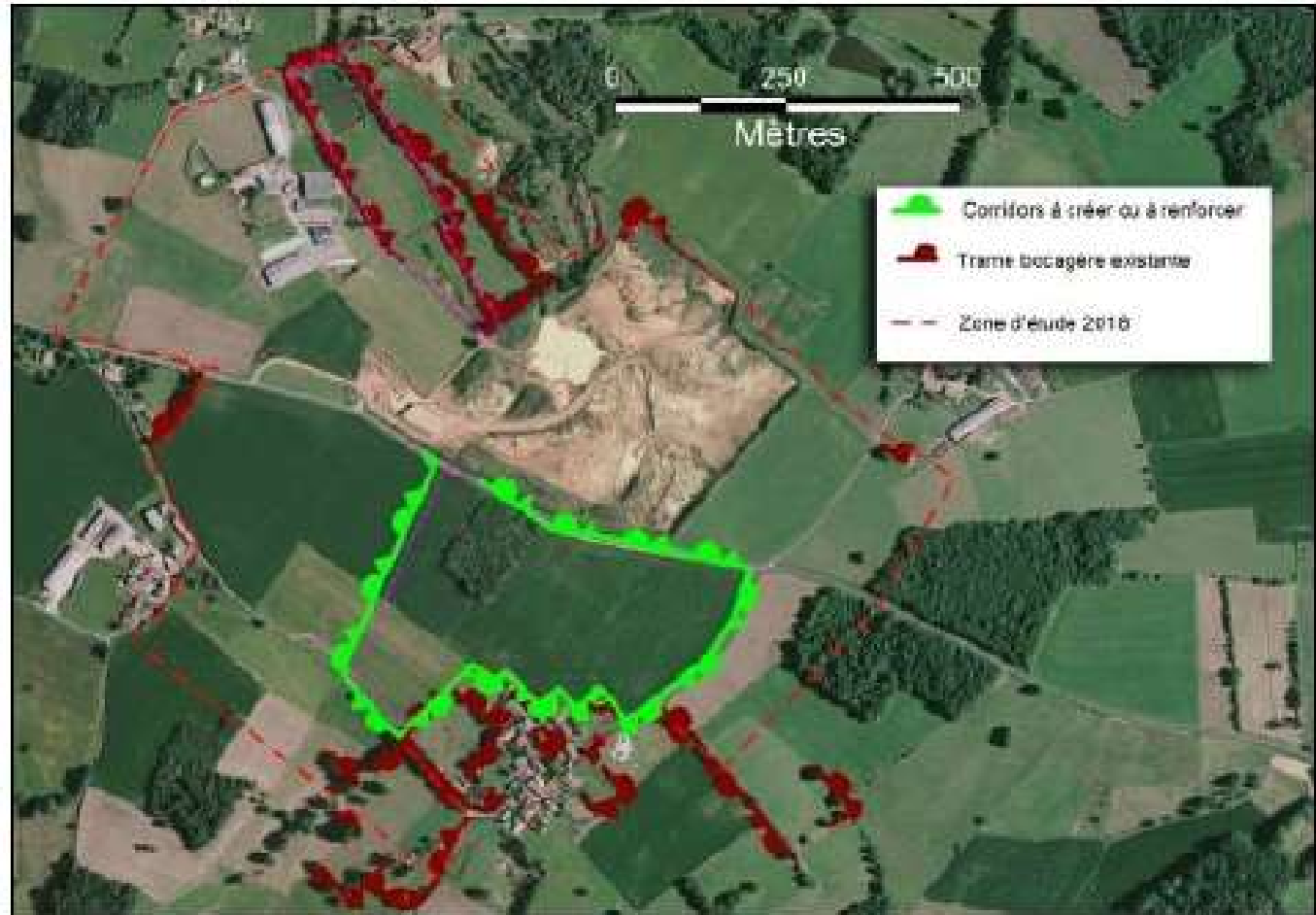


- Sensibilité faible, pas d'impact à la ZNIEFF
- Pas d'espèce animale patrimoniale exposée
- Défrichement 1ha (dont plante invasive)

- Enjeux centrés sur deux corridors de déplacement : axe humide de la zone des bassins et axe passant par le bosquet
- Pas de dérogation « espèce protégée »

Patrimoine naturel - mesures

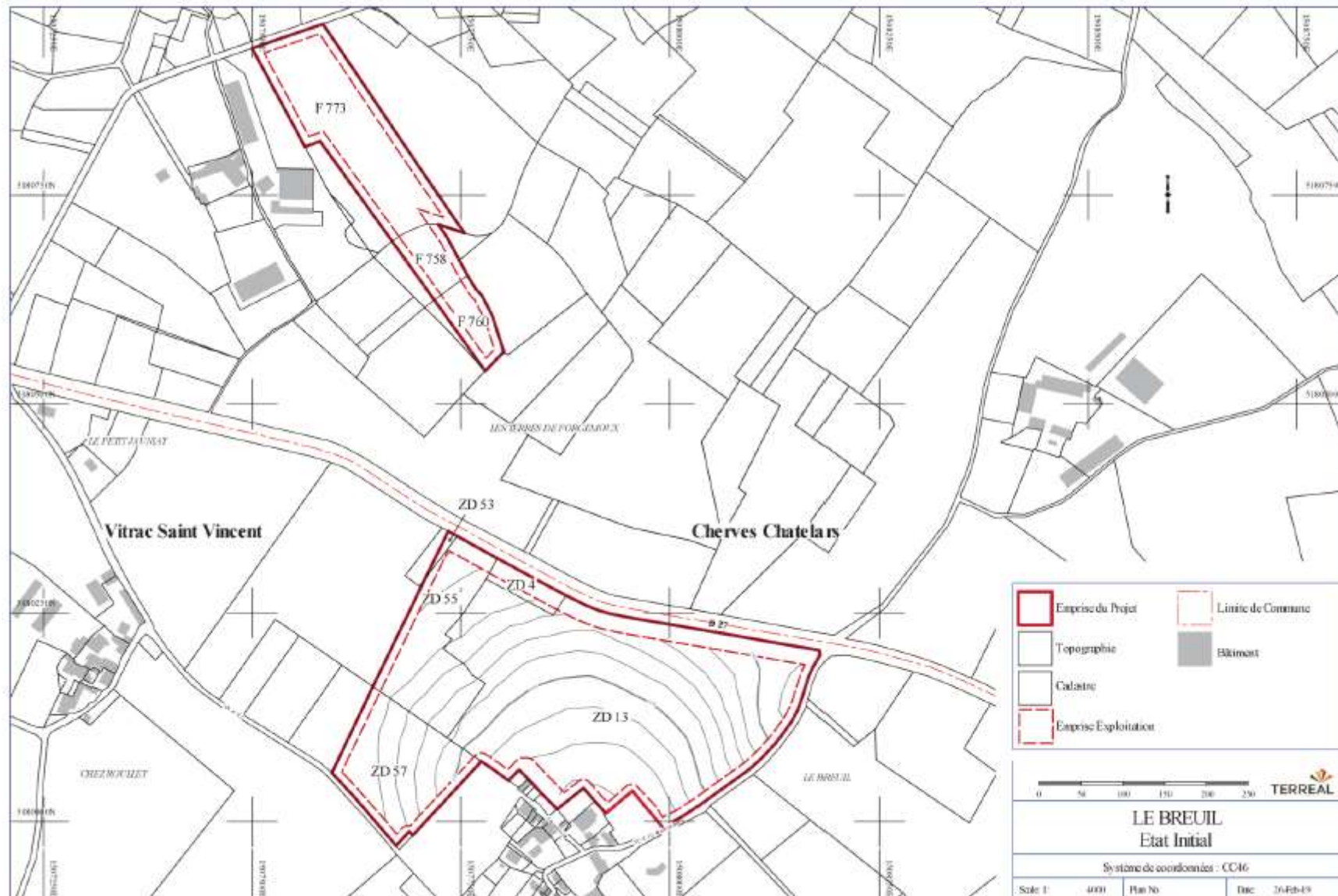
- Proposition de compenser le défrichement d'1ha par l'implantation d'une double haie à l'ouest, afin de renforcer le corridor écologique
- Défrichement en 6^{ème} année pour que la haie soit déjà fonctionnelle,
- Renforcement du réseau bocager local,
- Zones herbeuses extensives périphériques en cours d'exploitation (recul réglementaire et merlons),
- Reconstitution à l'identique de la zone des bassins.



Questions - réponses

ANNEXES

Carrière du Breuil – Localisation



Carrière à Roumazières, proximité des zones habitées et stabilité des bâtiments

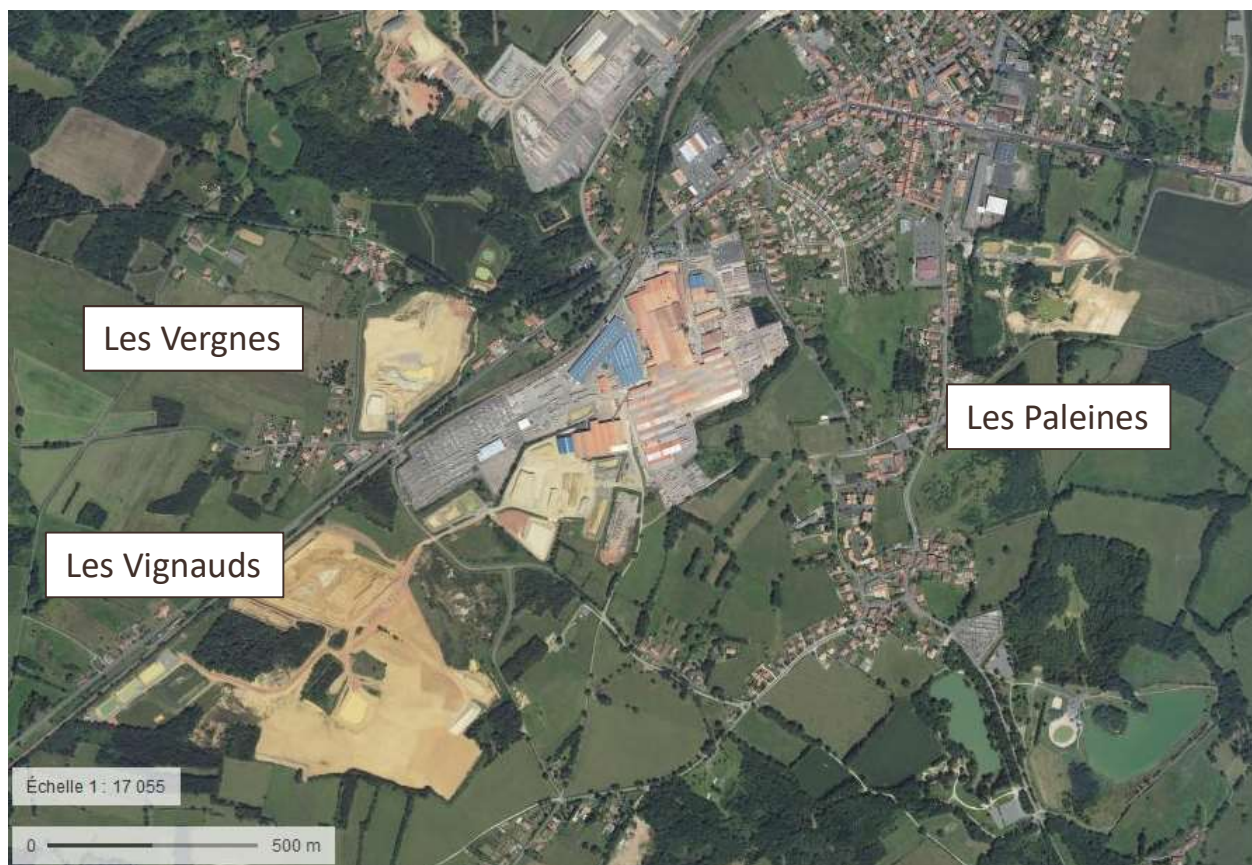


Photo aérienne : Géoportail (08/2017)





Photo aérienne : Géoportail (08/2017)



Photo : Terreal 05-2021

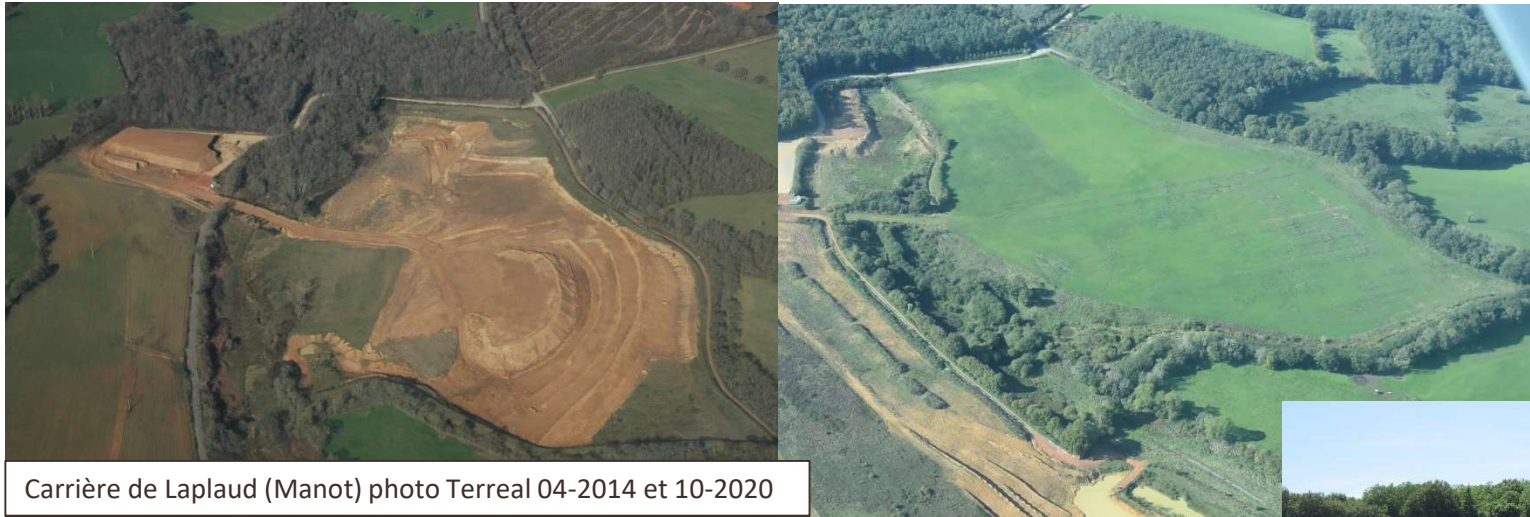


Photo : Terreal 05-2021



Photo : Terreal 05-2021

Remises en état agricoles récentes



Carrière de Laplaud (Manot) photo Terreal 04-2014 et 10-2020



Carrière de Laplaud (Manot) photo Terreal 2019



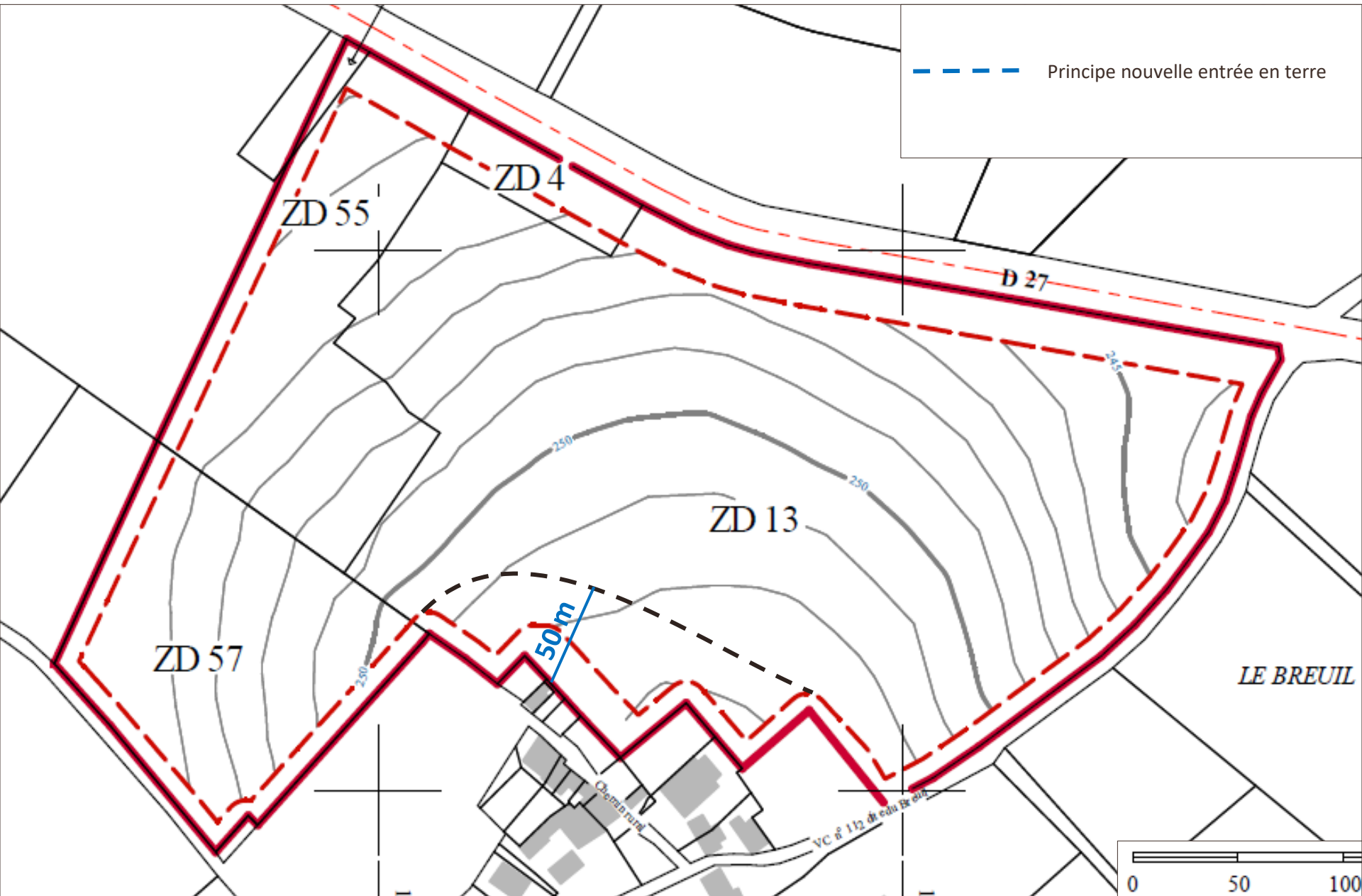
Carrière de Mazières (photo Terreal – 05-2021)

Exemple de site en exploitation



Carrière des Vignauds
(photo Terreal – 04-2021)

Proposition de TERREAL pour réduction des impacts



REUNION DU 8 MAI 2021

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION « Non à la Terréalité »

M. KINDEL Patrick – Vice-Président de l'Association « Non à la Terréalité »

- **Introduction**
- **arrosage**
- **merlons**
- **la Fauriele Breuil**
- **ruissellement**
- **étang**

M. DAGNAS Michel - **argile + ruisseau**

M. MICHAUD Denis - **qualité de la terre**
- **camions**

Mme MICHAUD Carine - **valeur des maisons**

Mme BIARDEAU Noémie - **santé**

M. MASSONNET Guillaume - **santé**

M. BOUDOT Hervé - **puits et transport (non joint)**

Mme VISEUX Vanessa - **questions variées**

M. POURSAT Yvan - **extension + carottages**

M. LELONG José - **géologie + poteaux électriques**

Mme LELONG Maguy - **les humains**

Mme VISEUX Vanessa - Présidente de l'Association « Non à la Terréalité »

- **conclusion**

Patrick

-1/ Messieurs, vous qui représentez l'entreprise Terreal avez écrit avec éloquence dans le dossier de demande d'autorisation, cette surprenante tirade en forme de préambule, je vous cite :

« Le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert pendant 30 ans aura un effet global positif sur l'environnement et les riverains »

Cette vision ô combien idyllique que vous portez sur votre projet, me pousse à vous poser cette question : si une carrière du même type que celle que vous voulez nous imposer venait à s'établir devant chez vous, ne pensez-vous pas que la pérennisation de merlons de 5 mètres de haut, ne pourraient contribuer à « légèrement » occulter cette vision idyllique ?

-2/Les questions qui suivent sont liées au fonctionnement du projet de la carrière :

-Tout d'abord considérant votre indéniable habilité à minimiser les impacts de toutes les nuisances, il en est une qui nous interroge et qui concerne l'arrosage des pistes, dont le but primordial est d'éviter l'envol des poussières :

Compte tenu de votre expérience en la matière, pourriez-vous nous informer de la provenance de l'eau qui servira à l'arrosage, et surtout quels seront les quantités envisagées pour répondre aux besoins de ces arrosages ?

-3/Evoquons maintenant le litigieux problème des merlons de terre. En parcourant les dossiers, il ne fait aucun doute que ces merlons devront être implantés dès les premiers coups de pelle, puisque toujours d'après votre dossier, ils seraient le seul rempart aux nuisances sonores, voire olfactives. Ma question est simple :

Les merlons seront-ils implantés dès le début des travaux et le resteront-ils durant la période programmée de 30 ans ?

-4/Au sujet des merlons encore, vous avez bizarrement négligé de parler des volumes de terre nécessaire à leur élévation. Nous avons donc fait quelques calculs, dont le résultat fait apparaître les chiffres suivants : les merlons devraient s'aligner sur une longueur totale de 1 500m pour un volume global d'environ 22 000m³. Ma question est la suivante :

Ces merlons étant immobilisés pour une durée de 30 ans, ne risquez-vous pas de manquer de matière pour coordonner les travaux de remise en état ?

-5/ Ce qui m'amène à poursuivre encore avec cette autre interrogation ?

Avez-vous l'intention de vous servir de « l'erreur » de la carrière de La Faurie, pour introduire sur celle du Breuil des éléments stériles, voire des rebus de terre cuite, afin de compléter un manque de terre de remblais ?

-6/ Concernant maintenant du pompage des eaux de ruissellement de la carrière vers les retenues de décantations. Nous comprenons bien votre théorie sur la récupération des eaux de ruissellement par pompage, et plus particulièrement lors des périodes d'activité de la carrière, soit 12 semaines par an. En revanche vous ne faites pas allusion aux très longues périodes d'inactivité d'extraction. Restera-t-il un capitaine de navire sur la mer d'argile ? Ce qui m'amène à vous demander ;

Comment s'effectuera le pompage lors des périodes d'arrêt d'activité d'extraction ?

En d'autres termes le pompage s'effectuera t'il d'une façon automatique et par extension, qui se chargera alors du curage des bacs de décantation ?

-7/ Je terminerai par cette dernière question en rapport précisément avec la décantation des eaux boueuses. En effet afin de faciliter et d'accélérer le travail de rétention des matières argileuses, vous proposez d'utiliser le travail de rétention des matières argileuses, vous proposez d'utiliser un produit portant « le doux » nom de KLARAIE PC 2780 ; hors sur la fiche de données de sécurité s'y rapportant, ce liquide est qualifié de, je cite « Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme catégorie 3 » et une précision est aussi apportée, je cite « Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme » et enfin une mention de mise en garde et prévention, je cite « Eviter le rejet dans l'environnement » Ma dernière question sera bien évidemment :

Vous sentez vous concernés et inquiets comme nous le sommes, quant au rejet de ce produit dans nos ruisseaux lors du déversement des bacs de décantation ?

Michel

-Avez-vous eu connaissance du glissement de terrain situé à 500m de votre projet de carrière ?

-Depuis 6 ans, avec des étés caniculaires et des pluies abondantes en hiver, par trois fois, on a constaté un important glissement de terrain sans intervention humaine. Le dernier s'est pendant l'hiver 2020.

-Quelles seront les conséquences en creusant à proximité de nos maisons, une carrière de 22m de profond ?

-La prochaine coulée risque d'atteindre le poteau électrique. ENEDIS a-t-il été alerté ?

Ruisseau des Pennes

-Pouvez-vous nous confirmer que le fonctionnement de vos bassins de décantation est optimal ? car on observe par temps de pluie, une eau chargée en argile dans un ruisseau des Pennes au niveau du village de FORGE (et ce depuis la première carrière d'Etamenat, puis celle de la Faurie, qui émet encore cette eau boueuse).

Carine

-Vous avez très conscience que les maisons seront dévaluées (environ 40% selon les professionnels de l'immobilier) ou seront invendables.

-Ces maisons représentent pour la plupart des habitants d Breuil leur seul patrimoine.

-Avez-vous prévu des compensations ? si oui lesquelles ?

Denis

-Concernant le passage des camions, des aménagements sont-ils prévus ? (chez Gallardou, la Brande).

-Pourquoi laissez-vous une bande de 20 m entre la route (limite du domaine départemental) RD27 et la carrière, alors qu'il est prévu seulement 10 m entre la route communale V112 et la carrière ?

-Pourquoi la route est privilégiée aux humains ?

-Lors de l'intervention au conseil municipal, M. Lantié a fait état de la qualité de l'argile « qui n'était pas si bonne que ça ».

Noémie et Guillaume

-Nous avons une fille d'un an. A qui d'adresser en cas de problèmes pulmonaires dus à la poussière ?

-La présence de la carrière va dévaluer nos maisons. Si je souhaite la vendre un jour, qui me dédommagera de la perte due à la présence d'une carrière à cent mètres de chez moi ? et en cas de fissures ?

-J'ai moi-même des problèmes d'épilepsie et d'asthme : les nuisances de la carrière à 100 m de chez moi, ne risquent-elles pas d'aggraver les crises ?

-Quelles répercussions les travaux dans la carrière peuvent-ils entraîner sur l'eau des nappes phréatiques et des puits ?

Vanessa

-Savez-vous combien d'habitants vivent au Breuil ? chez Rouillet ? le Petit Journiat ? et Etamenat ?

-Quels seront précisément les horaires de travail ?

-Y aura-t-il une pause méridienne ?

-La Faurie, aujourd'hui qualifiée d'erreur, avait-elle bénéficié des mêmes carottages que ceux du Breuil ?

-Quelles sont les différences ?

-Quelles sont les certitudes que ce soit mieux ?

-Combien de carottages ont été faits au Breuil ?

-Les maisons de plus près seront invendables. Celles un peu plus loin perdront de 30 à 40% de leur valeur, quelles compensations sont prévues ? (sous quelle forme).

-A quel moment, le service des impôts accordera un dégrèvement de nos valeurs locatives ?

-Quelles sont les réponses concernant nos demandes d'études complémentaires :

- expertise immobilière ?

- les constats d'huissier ?

- le comptage des véhicules ?

- l'étude préventive archéologique ?

- l'étude d'impact sur le cadre de vie ?

Yvan

-des carottages ont été faits entre le projet actuel de carrière et le village de « chez Rouillet », ces parcelles seront-elles concernées dans un futur projet à la suite de celui du Breuil ?

-des carottages ont-ils été réalisés dans d'autres parties de la commune de Vitrac-St-Vincent ?

José Lelong

-Question majeure : éventualité de glissement de terrain, d'autant plus que la pente des couches d'argile va d'un point haut, coté Est de la carrière (à proximité de la route qui va à la RD 27) vers le Breuil, en descendant vers l'Ouest, c'est-à-dire que les argiles auront tendances à glisser comme dans un toboggan vers chez Rouillet.

Il sera creusé à 15 m maximum, avec remblai sur les espaces libérés, dès que possible, ce qui confirme nos doutes quant à la stabilité des terrains, d'autant plus qu'en profondeur il y a des silex et du sable dans les couches d'argile. Je me permets de rappeler que dans nos jardins où la terre est argileuse, il est courant d'ajouter du sable afin de la décompacter ! Tout cela me conduit à penser que TERREAL n'a pas voulu évoquer ce problème, car il est bien réel et majeur.

-autre question : déplacement de la / et ou, des lignes électriques, cette éventualité étant du ressort d'ENEDIS intégralement, ce qui se conçoit.

Mme Lelong

-Je suis intervenue la dernière. Ma question revenait sur « l'oubli » des humains dans l'étude que nous avons pu consulter.

-J'ai fait remarquer que sur les diapos de carrières réhabilité (vues aériennes larges) il n'y avait pas de maisons à proximité. Ma conclusion sur ce point :

« Notre présence, nos biens, la qualité de vie que nous sommes venus chercher ici, ne sont jamais pris en compte. Comment ne pas se sentir méprisé ?

-je suis revenue sur les nuisances sonores dont l'étude laisse entendre qu'elles seront bien supérieures à l'analyse théorique 5P21/48) et j'ai cité (p25) il est conseiller d'éviter l'exploitation lorsque les habitants sont présents ».

On m'a répondu que cette remarque concerne M. et Mme Pollard (mais les autres habitants du Breuil sont là toute l'année ! et le bruit ne s'arrête pas parce qu'on est à plus de X mètres !

Vanessa Viseux, Président de l'Association « Non à la Terréalité »

Nous vous remercions d'avoir organisé, à notre demande, cette réunion publique et d'avoir obtenu une prolongation de l'enquête publique.

Nos angoisses et nos déterminations face à cette carrière n'ont malheureusement pas changé.

Nous vous rencontrerons une dernière fois samedi 15 mai pour vous remettre en mains propres :

- **Le résultat de notre pétition en ligne et papier**
- **Le courrier de l'association « Non à la Terréalité »**
- **Nos nombreuses lettres personnelles**
- **Et le dossier des observations rédigées par notre cabinet d'avocats**

Encore merci à vous, Mme Michel, de nous avoir reçus aussi souvent et aussi longuement.

VITRAC SAINT-VINCENT

Le samedi 8 mai 2021 – salles des fêtes du bourg

Notes préliminaires :

Entre crochets [...] : intervention ou question venant de la salle

Prise de notes prioritairement effectuées sur ce qui n'était pas inscrit sur la présentation.

14 h 15

- **Mme Michel**

Accord de la salle pour l'enregistrement de la réunion

Remerciements pour la tenue de cette réunion

- **Bruno Hocdé :**

Accompagné de Vincent Lantié et Laurent Pineau.

Directeur de Roumazières et de 2 petites usines.

Ici depuis 12 ans

Le projet n'est pas figé, on a des idées d'amélioration. Terreal-TBF ouvre depuis plus de 100 ans des carrières. On a l'expérience des pb à régler. Elle aurait dû se tenir plus tôt, retardée en raison de la pandémie.

On va éclaircir certains points dans le projet technique qui vous sera présenté.

Depuis 114 ans à Roumazières.

Présentation du Pôle Tuiles Centre (PTC).

Volonté d'installer le site de Roumazières durablement dans la région. Zone de chalandise entre Bordeaux, Nantes et Limoges.

14 h 29

- **Vincent Lantié**

Présentation des carrières du PTC puis du projet du Breuil.

La Faurie n'a pas donné ce qu'on escomptait en termes d'utilisabilité, elle est à l'origine de l'ouverture du Breuil. Le gisement ici sera similaire à celui d'Etamenat.

Définition de l'autorisation préfectorale d'exploiter. L'arrêté est carrément une loi sur mesure pour le site. Vos questions sont prises en compte, modulations possibles, via le rapport du commissaire-enquêteur.

Le projet technique

Sondages électriques = comme tomographie médicale

Argiles à silex pas utilisables pour nous.

Bleu = plus de carbonates et du tri à faire. Pente de 2 à 2,5 degrés. De très légères flexures. Aussi quelques argiles un peu plus riches en matières organiques.

Tolérance de l'administration pour le tonnage annuel maximum : deux années maxi de suite.

Niveau de production = 2,5 fois moins qu'Etamenat

Exploitation intermittente. On peut avoir des stocks temporaires

On rentre dans l'argile comme avec un grand couteau dans du beurre froid. Ce n'est pas très déformable ni réactif.

Les Vignauds : 150kt = 4 fois plus grosse.

Travail essentiellement en fosse, le premier rempart est donc le gisement en place. Alors que qqf on les fait à niveau (pas ici).

[M. Boudot : Intervention concernant l'accident mortel survenu en janvier à Genouillac....]

A l'avancement, on surveille toute apparition de loupe

[Monsieur Boudot ne comprend pas la 1^{ère} ligne : 10 minimum ?]

On aura 10 mètres avant l'entrée en terre

Pente à 2 pour 3.

35 m de recul avant d'avoir le fond.

Remblais à fond plat pour une utilisation agricole.

Fonctionnement de base d'une campagne : 3 véhicules qui font 6 tours.

Tonnage moyen de 35 000 tonnes il faut 1 250 camions de 28 tonnes, soit 5-6 camions par jour, et par campagne = 18 /jour avec 70 jours de roulage.

Les campagnes sont en général par semaine, selon les besoins de l'usine. On évite de prendre l'argile les jours de pluie.

Phasage de l'exploitation :

Année 1 : plateforme, merlons, éléments de protection et piste.

Année 5 : on avance vers l'ouest. On prend en travers pour prendre la couche hétérogène à plusieurs endroits.

Plateforme à 3-4 m du terrain naturel, les merlons font 5 m.

On va commencer à faire un plan d'eau à l'arrière.

[Monsieur Boudot : Pourquoi vous faites un plan d'eau ?]

Réponse : pour absorber toutes les pluies, et aussi pour avoir plus de terrains plats.

[Pourquoi l'eau ne s'infiltré pas naturellement ? Un trou, c'est un trou d'eau]

Il peut avoir son utilité en tant que telle.

15 h 03

Incidences

Travail en semaine avec une pause méridienne.

[Je n'ai pas compris si vous vouliez 35 ou 55kt ?]

On revient sur les questions après.

Haies : on avait prévu le même module que celles plantées, elles étaient des compensations de défrichement de la Faurie, négociations de la DDT. Elles n'ont pas le même effet masquant que la haie de charme de l'autre côté de la route.

Avec l'argile, on doit commencer à gérer la première goutte de pluie. L'hiver on laisse monter les eaux de fond de fouille. Le débit de rejet est contrôlé par la pompe. Bassins plus étendus que profonds. 35 mg/l pour les matières en suspension. On fait des prélèvements de contrôle à des fréquences données par la DREAL.

Dans parties sableuses il peut y avoir de petites nappes perchées, très dépendantes des eaux de pluies, c'est là qu'il y a les puits des villages en général. Le toarcien est en-dessous. En dessous, les argiles sont impropres à notre production. Pour surveiller les eaux souterraines, on aura des piézomètres. On ne devrait pas avoir d'interaction. Si on modifie des niveaux, ce sera de notre responsabilité.

[Tous les puits ?]

On parle des puits déclarés. Pour les autres, il faut que les gens nous le disent.

[On aurait aimé le savoir plus tôt pour les déclarer !]

Les puits non déclarés ne sont pas hors la loi.

[Ne pas reconnaître les puits, ça ne peut que vous arranger !]

L'enquête publique est là pour ça.

[Il y a un souci : il n'y a pas de propriétaires de puits, ça fait partie du patrimoine]

Mme Michel : ça peut, tout ça, être régularisé (déclaration en mairie)

Environnement : pas de grande sensibilité. Défrichement d'un bosquet dominé par une espèce invasive : le cerisier tardif. Il peut servir de relais pour la faune, entre les bassins d'Etamenat et la vallée du Rivaillon.

15 h 16

Questions

M. Kindel

Vice président de l'association « Non à la Terréalité »

[« La carrière aura un impact positif.....et si c'était chez vous ? »]

[Indéniable habiletéarrosage des pistes.....quelle est la provenance de l'eau ?....Quelles quantités envisagées ?...Et le litigieux problème des merlons de terre...ils devront rester implantés dès les premiers coups de pelle. Seront-ils implantés dès le début des travaux ? Pour 30 ans ? Volumes de terre nécessaires pour leur réalisation : 1 500 pour 22 000 m³. Ne risquez-vous pas de manquer de matière pour la remise en état ? Erreur de la Faurie, casseaux.....vous ne faites pas allusion aux très longues périodes d'inactivité. Restera-t-il un capitaine sur le navire d'argile ? Curage des bacs de décantation ? Liquide de floculation, dans les notices, il est écrit « Klaraid » nocifs pour les milieux aquatiques. Vous sentez-vous inquiets comme nous le sommes ?]

Réponse sur l'arrosage des pistes : provenance uniquement du site. Autant que nécessaire.

[question sur fuites] – rép : on a des procédures.

Les casseaux sont affines (même constitution que nos argiles). La queue-de-carpe est un très robuste, ça ne se bouche pas du tout.

Des kits de pollution dans tous les engins.

[Les pollutions liées aux pluies ?] C'est très très peu fréquent

Bassin de fond de fouilles : décantation naturelle.

Hors activité : l'eau n'est pas pompée car le bassin est énorme. Le chef de carrière vient voir.

Dès le départ : 50 000 m³

La question de la MRAE (3 000 litres) portait sur les bassins de traitement. Nous avons répondu qu'il fallait une grande surface plus qu'une grande profondeur car les particules argileuses sont très fines.

Merlons : 22 000 m³ : oui il y en aura assez ! La terre végétale était déjà là, elle suffira.

[Pourtant vous parlez de besoin d'importer des matériaux]

C'est toujours intéressant pour avoir des pentes plus douces mais notre plan de remise en état est fait sans.

M. Michel Dagnas

[Le glissement de terrain, en avez-vous eu connaissance, à 500 m, depuis 6 ans, qui emporte le chemin communal, restauré par 3 fois ? Le climat change. Nos maisons vont se fissurer avec vos travaux dans le sous-sol.]

Réponse : il semble que ce soit très particulier, très localisé. A priori très lié à la circulation d'eau dans les terrains. Nous, c'est en creusant à l'avancement qu'on le voit et qu'on gère ça, des arrivées d'eau. Les retraits-gonflements d'argile, la solifluxion ce sont des phénomènes qui se transmettent sur

quelques cm. Nous, on peut avoir une loupe qui part, mais sur une pente seulement, ça ne déstabilise pas tout, c'est une pente d'équilibre de nos matériaux. On pourrait envoyer un géologue sur place.

[Par rapport au ruisseau des Pennes, les bassins sont-ils bien efficaces ? Je me suis aperçu qu'à Forge, où passe la rivière, quand on avait 40-50 mm d'eau, elle était boueuse. L'étang est complètement envasé. C'est apparu au moment de l'ouverture d'Etamenat.]

Rép : en tant qu'exploitant on est à l'écoute.

Rép à M. Kindel pour les produits : ce sont ceux utilisés dans les STEP (coagulants). On suit les préconisations des fabricants, on a des doseurs.

Denis Michaud, conseiller municipal

[Vous avez dit que la terre était « moyenne ».]

Rép : elle passe sur une étape de traitement supplémentaire. Comme celle d'Etamenat, pas la Faurie.

[Le transport : la RD 27 a 50 cm de moins, il va y avoir des dangers. Chez Galardou et d'autres villages traversés, dont la Brande.]

Rép : classe de cette route = 500 à 1500 véh/jour.

La traversée de Chasseneuil. L'AP peut très bien décrire l'itinéraire. Rédaction d'une convention avec le Conseil départemental. Des zones de croisements nous ont été demandées pour la Faurie.

[Remarque : il y avait souvent des fluages liés aux camions à Etamenat.]

[Pas de bande de 20 m là où il y a des maisons. Pourquoi la route communale n'a-t-elle pas 20 m de protection ?]

Rép : non il n'y pas ces 20 m. C'est aussi une zone d'exploitation qu'on vient remblayer tout de suite.

[Remarque : Et l'humain là-dedans ? Vous l'avez complètement oublié. Vous vous sentez capable de vivre la même chose que nous ?]

Mme Michaud : [Et la valeur de nos maisons ? Elles vont être sinon invendables ou perdre 40 % de leur valeur. Avez-vous prévu des compensations, sous quelles formes ?]

Rép : photos de Roumazières. Emotion au début puis des merlons

Rép : C'est la 1^{ère} fois que j'entends des quantifications. On n'a pas du tout d'éléments.

[Remarque « Si on perd le seul avantage de la tranquillité, on perd tout »

M. Michaud « On se sent complètement oppressé derrière ce mur »]

Rép : On ne peut pas laisser dire que tout le monde a le même impact.

[Rem : Des merlons de 5 m vont ceinturer les maisons...]

réponse : on ne nie pas.

16h09

Proposition de réduction des impacts.

Effet secondaire qu'on n'avait pas assez étudié, et on voudrait faire une proposition qui permettrait de retravailler sur les merlons, en refaisant un tracé de l'entrée en terre arrondi. On va demander au paysagiste de nous proposer qqch avec une pente plus douce vers le village. Ça casserait la géométrie. Ça amènerait la maison Pollard de 80 à 100 m du fond de fosse.

La piste qu'on avait mise au milieu on la ferait passer plus loin. Le merlon ferait 4 à 5 m.

M. Hervé Boudot

[Les itinéraires des camions. Comment ça va se passer devant le collège et le lycée ? Comme vous êtes un distributeur de bonheur vous pourriez élargir les routes ?]

Bruno Hocdé : on a étudié cela avec la mairie de Chasseneuil.

Vincent Lantié : pour la Faurie, M. Tourneur (conseil départemental) nous a indiqué que la RD 27 était aptes aux camions....Les camions devant le collège ne vont pas aller plus vite que les voitures, avec les dos d'ânes.

[M. Michaud : à Chasseneuil, tous les gens étaient mécontents, et à Chez Gallardou aussi. L'humain est très oublié.]

Noémie Biardeau : [j'habite au Breuil et nous avons une fille d'1 an. A qui s'adresser en cas de pb pulmonaire lié aux poussières]

Rép : quand on extrait il n'y a pas de poussière qui s'envole. L'argile maintient les particules susceptibles de s'envoler. L'essentiel, c'est le roulage, l'arrosage des pistes est très important.

L'étude de dangers (destinée à l'ARS) : c'est la silice alvéolaire qu'on va rechercher (cause de la silicose), elle est contenue dans les silex qu'on ne broie pas. On fait des mesures tous les 2 ou 3 ans. Nos matériaux ne sont pas ceux qui entraînent des risques. On est vigilant sur ça à l'usine car il y a des silex qui peuvent éclater et on est en milieu confiné, mais pas en extérieur.

Guillaume Massonnet

[J'ai des pb d'épilepsie et d'asthme. Est-ce que ça ne peut pas me poser des problèmes ?]

Rép : Ici il n'y a pas d'ambrosie. Si vous en constatez quelquefois, dites-le nous. On propose la mise en place d'un comité de suivi avec la mairie, notamment pour l'ouverture de la carrière, avec des visites de carrières, on l'a fait à Roumazières.

[Question sur le plan qui ne fait pas apparaître tout le village.

Le bruit on l'a entendu notre aise et on ne s'est jamais plaint. Le bruit je l'ai entendu de chez moi, même à la Faurie.]

Rép : il n'y a plus de bips de reculs mais des cris du lynx.

Mme Vanessa Viseux, présidente de l'association « Non à la Terréalité ».

[Savez-vous combien de personnes vivent dans tous les villages ?]

Rep : non, c'est comme répondre à la question du prix du ticket de métro.

+ intervention de M. Michaud sur l'extension vers l'Ouest, vers le Petit Jauniat....

Rep : on ne peut pas faire de jugement de valeur.

M. Michaud : je veux bien vous croire.

[V. Viseux : La Faurie avait-elle bénéficié des mêmes carottages qu'aujourd'hui ?]

B Hocdé : non, Terreal n'avait pas les mêmes moyens de sondage. On s'est doté à l'usine d'un labo matières premières.

V Lantié : A la Faurie, il y a eu très peu d'analyses, pas les mêmes qu'ici. Il y avait aussi un problème de taille des grains.

[A quel moment le service du cadastre va pouvoir nous dégrever ? L'assainissement autonome ? Quelles sont vos réponses sur l'expertise immo ?]

Réponse : je pensais à un constat d'un expert immo ou bâtiment, mais on ne proposera pas de tout expertiser

[Q : et les constats d'huissier ? (cf réponse ci-dessus)

Q : le comptage des véhicules ? (déjà répondu, + traçabilité via notre compta)]

[Q : l'étude préventive archéo].

Réponse : les travaux sont déjà prescrits, c'est le conservateur régional de l'archéologie. Ici, motivation « de la zone blanche ». On place les dates d'intervention quand on a l'AP

[Q : l'étude d'impact sur le cadre de vie ?] on le fait nous même dans le dossier. Ce n'est pas mis en place par l'Etat car c'est subjectif, on le fait par les aspects sonores, visuels...pas de méthodologie générale.

[V Viseux : Le hameau entier est concerné.]

V Lantié : tout n'est pas homogène.

B Hocdé : on est prêt à faire des expertises sur les 4 bâtis les plus proches.

L Pineau : réponse sur la valeur immobilière

[M. Kindel question sur la durée si longue, il y en a qui seront morts. Vous reportez vos problèmes techniques sur l'humain.]

Nouvelle proposition de B Hocdé : les comités de suivi avec les élus ça officialise les choses.

[M. Michaud : les élus ne s'occupent pas de nous.]

[**M Poursa** : des carottages ont été faits entre Chez Rouillet et l'emprise. Et dans d'autres parties de la commune ?]

Rep : non, on n'a pas prévu d'aller là. Pas d'autres sondages récents réalisés non plus dans d'autres parties de la commune.

[José Lelong : Naturopathe, j'enseigne le yoga, nous avons un gîte, merci Terreal. Terreal va prendre la relève des avions. Je me souviens de l'autre carrière : les chenilles c'est assez bruyant. Pouvez-vous revenir sur les coupes stratigraphiques, svp ?. Sur la coupe E-O, vous nous avez parlé d'un pendage de 2 %....mais à droite, près de la flèche, le pendage est beaucoup plus important.]

Rep : le pendage est une pente générale sur plusieurs km, là vous parlez d'un objet de quelques mètres. Ça ne gêne pas l'exploitation.

[J Lelong : J'aimerais bien que vous me rassuriez car il y a déjà un talus de 2 m et vous avez prévu un merlon supplémentaire.]

En fait c'est 2 m.

[JL : A combien va se situer le front ? Comment être rassuré ?]

Rep : entrée en terre à 10 mètres puis 20-23 mètres = 33 mètres du bord de la parcelle, avec une profondeur de 15 m. C'est un cas commun, pas de facteur compliquant pour l'exploitation de la carrière.

[JL : Nature du sous-sol ?]

Diverse (cf coupe de la page 38), avec la nappe captive.

[Questions sur la remise en état agricole (avec M. Dagnas)]

Mazières : pièce de 5 ha qui se comporte bien.

[JL : projet de réalimentation électrique ?]

Rép : on voit ça avec Enedis/RTE pour des travaux sans rupture d'alimentation. Ce n'est pas planifié actuellement.

[Mme Lelong : puisque c'est une petite carrière, pourquoi voulez-vous l'ouvrir à tout prix ?]

Sur les autres carrières, je vois qu'il n'y a pas de maisons. Dans les études on parle des petites bêtes mais pas de nous. Alors, comment ne pas se sentir méprisés ?]

« Éviter l'exploitation quand les résidents sont présents » rép : c'est de M. et Mme Pollard dont il était question.

Est-ce que vous aimeriez qu'une carrière s'impose à 100 m de chez vous ?

[V Viseux : pour conclure, nous vous remercions, Mme Michel... Nos angoisses et notre détermination face à cette carrière n'ont pas changé. Les observations seront rédigées par notre cabinet d'avocat et vous seront remises le 15/05.]

Mme Michel : clôture de l'enquête le 15/05 à midi.

Les engagements pris à l'oral seront formulés à l'écrit comme réponse à Mme Michel.

- Recul de l'entrée en terre de 50 m au droit de la maison de M. et Mme Pollard
- Déplacement de la piste centrale
- Comité de suivi
- Constats d'huissiers
- Travailler avec ceux qui sont à proximité

17 h 22

**REUNION D'INFORMATION ET D'ECHANGE
AVEC LE PUBLIC DU 8 MAI 2021**

Salle des fêtes de VITRAC-SAINT-VINCENT

FICHE de PRESENCE

permettant un SUIVI SANITAIRE si nécessaire

| Nom | Prénom | Adresse | N° Téléphone | Courriel |
|----------|----------|-----------------------------|-----------------|----------|
| Soulat | Pierre | | | |
| Michele | Paulette | | | |
| Hodé | Bruno | | Terreal | |
| Lautie | Vincent | | Terreal | |
| Pailoux | Eric | | Vitrac | |
| Fajollet | J Louis | | Vitrac | |
| Pineau | Laurent | | Terreal | |
| Viseux | Vanessa | | 06 14 872923 | |
| Viseux | David | | 06 34 414002 | |
| Massonet | Yoon | | 05 45 66 1398 | |
| Wallon | Eric | | 06 19 159374 | |
| Quidel | Patrick | 1 ^{er} intervenant | 06 7034 8483 | |
| Michaud | Carine | 4. intervenant | 06 75 69 5160 | |

| Nom | Prénom | Adresse | N° Téléphone | Courriel |
|-----------|------------|------------------------------|-----------------|----------|
| 4 Michaud | Denis | 3 ^{ème} intervenant | 06 82 05 52 37 | 14 |
| 5 Lebon | Jose | | 08 60 35 73 68 | 15 |
| 6 " | Magny | | " " | 16 |
| Dagnas | Michel | 1 ^{er} intervenant | 06 85 77 79 52 | 17 |
| Dagnas | Betty | | 06 16 44 42 16 | 18 |
| Pousat | Jannick | | 06 83 54 86 84 | 19 |
| " | Yvan | | 06 48 25 49 14 | 20 |
| Habommet | Guillaume | | 06 25 22 92 91 | 21 |
| Peron | Fraack | | 06 70 26 50 50 | 22 |
| " | Anne Pauc | | " " | 23 |
| Braudeau | Noemie | | 06 32 27 82 29 | 24 |
| Boudot | Hervé | | 06 82 65 84 82 | 25 |
| Morel | Fabienne | | 05 45 86 48 97 | 26 |
| Morel | Gerard | | 06 74 10 91 00 | 27 |
| Ostyn | J. Pierre | | 06 15 20 15 22 | 28 |
| Bourbon | Christophe | | 06 07 80 52 90 | 29 |
| | | | | 30 |
| | | | | 31 |
| | | | | 32 |

Paulette MICHEL
Commissaire Enquêteur

St-Yrieix-sur Charente, 16 mai 2021

Madame la Préfète
7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 - ANGOULEME Cedex

Madame la Préfète,

Dans le cadre de l'enquête publique, relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée par la SAS TERREAL, concernant l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile, aux lieux dits : « le Breuil » sur la commune de Vitrac-Saint-Vincent et d'« Etamenat » sur la commune de Cherves-Châtelars, la réunion d'information et d'échange, avec le public, s'est tenue le 8 mai 2021, à la salle des fêtes de Vitrac-Saint-Vincent.

Je vous adresse, ci-joint, le compte rendu correspondant, et les pièces jointes.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

La commissaire enquêteur



Paulette MICHEL